REVUE DE
PRESSE

11 avril 2022

Radio
PRESSE
information
JOURNAUX
télé
MÉDIAS
Médias sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

PRODUIT PAR
influence

La Presse Plus, 11 avril 2022, page A6

LA PRESSE +

SERVICES DE GARDE SCOLAIRES

DES CENTAINES D'ÉDUCATRICES SANS FORMATION

MARIE-EVE MORASSE
LA PRESSE

Les écoles de la province font appel à des centaines d'éducatrices en service de garde scolaire qui n'ont aucune formation liée à leur travail, résultat du manque d'attrait de la profession, mais aussi des faibles exigences du gouvernement. Bien des enfants passent pourtant presque autant de temps avec ces éducatrices qu'avec leurs profs.

On sait que de nombreux enseignants non qualifiés se retrouvent dans les écoles du Québec en raison de la pénurie, mais c'est aussi le cas pour les éducatrices des services de garde scolaires, démontre une demande d'accès à l'information faite par *La Presse* auprès d'une dizaine de centres de services scolaires.

À celui de la Capitale (CSSC), à Québec, 250 éducatrices sur près de 700 ne sont pas qualifiées. Au centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), dans les Basses-Laurentides, sur 800 personnes qui ont travaillé comme éducatrices depuis juillet 2021, 130 ne détenaient pas les qualifications minimales.

À cela s'ajoutent les 175 personnes qui ont été appelées à faire des remplacements ponctuels dans les écoles.

« Il peut donc être normal qu'ils ne détiennent pas toutes les qualifications minimales puisqu'ils émanent d'autres catégories d'emplois. »

– Mélanie Poirier, porte-parole du CSSMI

En réponse à notre demande d'accès à l'information, le centre de services scolaire de Montréal a indiqué avoir 258 « dossiers » d'employées (sur 2000 éducatrices) qui ont une formation « autre ».

DES POSTES « MOINS ATTRACTIFS » DIFFICILES À POURVOIR

Depuis 2011, en plus d'avoir minimalement un diplôme d'études secondaires, les éducatrices doivent détenir une attestation d'études professionnelles (AEP) en service de garde. Les centres de services scolaires peuvent aussi les qualifier si elles ont une attestation d'études « dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente ». Au milieu de l'échelle salariale, une éducatrice en service de garde gagne environ 23 $ de l'heure.

La Fédération du personnel de soutien scolaire explique que chez certains de ses membres, l'expérience auprès des enfants s'ajoute au diplôme d'études secondaires.

« Je connais des gens qui ont fait de l'animation dans des parcs [...], qui ont travaillé comme moniteurs de piscine. »

– Éric Pronovost, président de la Fédération du personnel de soutien scolaire

Il explique que l'intérêt pour l'attestation d'études professionnelles mise sur pied il y a dix ans s'est « essoufflé ». Le fait qu'elle soit optionnelle pour les éducatrices déjà en poste n'a pas aidé, ajoute-t-il.

La pénurie dans le secteur de l'éducation explique pourquoi aussi peu d'éducatrices ont obtenu cette formation de 390 heures, avance Réjeanne Brodeur, présidente de l'Association québécoise de la garde scolaire (AQGS).

Dans les centres de services scolaires où on a recours à des éducatrices non qualifiées, on cite aussi la pénurie. Des postes « parfois moins attractifs au niveau du nombre d'heures et de l'horaire » forcent l'embauche de gens non qualifiés, explique-t-on aussi au CSSMI.

La Fédération du personnel de soutien scolaire dit que 70 % de ses membres ont un statut précaire. « Il y en a qui travaillent seulement le midi, d'autres qui ne font pas le soir », illustre Éric Pronovost. Dans ce contexte, « on est rendu que le Tim Hortons est un challenger direct aux écoles [...] parce qu'il offre, lui, 35 heures par semaine », déplore M. Pronovost.

AUCUNE CIBLE DE FORMATION

Dans un rapport publié il y a plus de 20 ans, le Vérificateur général du Québec observait déjà une pénurie de personnel diplômé dans les services de garde scolaires et notait que contrairement à la plupart des autres provinces canadiennes, « la seule exigence formulée par le Québec est de détenir un diplôme de 5e secondaire ».

Cinq ans plus tard, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait dans un avis de rehausser les exigences de formation du personnel des services de garde et de favoriser l'accès à la formation continue.

Depuis, le ministère de l'Éducation du Québec n'a fixé aucune cible de formation pour les éducatrices qui travaillent en service de garde dans les écoles, confirme son porte-parole, Bryan St-Louis.

Pourtant, dans les centres de la petite enfance, le gouvernement impose un minimum d'éducatrices qualifiées. Pour être considérées comme telles, celles-ci doivent avoir une attestation d'études collégiales ou un diplôme d'études collégiales.

DES SERVICES QUI S'ARRÊTENT « QUAND LA CLOCHE SONNE »

À la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), on rappelle que les familles ont bien changé depuis l'implantation des services de garde, il y a plus de 40 ans.

« Les parents s'attendent à un service de qualité égale à l'école, tout au long de la journée », dit son président Kévin Roy, qui précise que du personnel fait partie de cette qualité attendue.

Il note que les services offerts aux élèves à besoins particuliers cessent d'être offerts « quand la cloche sonne, comme si les besoins de l'enfant s'arrêtaient là ».

Les parents souhaiteraient que les éducatrices en service de garde aient une formation supplémentaire concernant les élèves à besoins particuliers et que les éducatrices soient impliquées directement quand un élève a un plan d'intervention.

Le président de la Fédération du personnel de soutien scolaire se dit en faveur d'un programme de formation continue, notamment pour mieux accompagner les élèves qui vivent des problèmes de santé mentale. « C'est un must, dit Éric Pronovost. C'est aux centres de services scolaires d'y voir », ajoute-t-il.

– Avec William Leclerc, *La Presse*

EN SAVOIR PLUS

2000
Nombre d'éducatrices en service de garde que le gouvernement veut recruter d'ici cinq ans
Source: source : gouvernement du québec

505 800
Nombre d'élèves qui fréquentent un service de garde scolaire dans le réseau public
Source: source : Ministère de l'Éducation

Le Journal de Montréal, 11 avril 2022, page 3
Le Journal de Québec, 11 avril 2022, page 3

ÉDUCATION Écoles

Des millions $ pour des roulottes

Les unités modulaires pour loger les élèves coûtent cher et se multiplient partout au Québec

Plusieurs dizaines de millions $ seront dépensés au cours des prochaines années pour loger des élèves dans des unités modulaires, communément appelées des « roulottes », parce que des écoles débordent ou sont en travaux. Dans la région de Québec seulement, 22 millions $ y seront consacrés.

DAPHNÉE DION-VIENS
Le Journal de Québec

Aux quatre coins de la province, une cinquantaine de projets de construction ou d'agrandissement d'écoles secondaires sont en cours, mais ces chantiers n'ont visiblement pas été entrepris assez rapidement pour éviter d'avoir recours à ces fameuses « roulottes » qui sont de plus en plus répandues, selon la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement.

« Il y en a plein, plein, plein, à la grandeur du Québec et ça coûte une fortune. C'est le résultat d'une très mauvaise planification », affirme son président, Nicolas Prévost. Cet argent aurait pu servir à financer des services aux élèves ou à construire de nouvelles écoles, déplore-t-il.

SOLUTIONS TEMPORAIRES

Au centre de services Rivière-du-Nord dans les Laurentides, ce sont 30,2 millions $ qui seront utilisés sur une période de six ans pour acheter des unités.

Au centre de services de la Capitale, 700 élèves des écoles secondaires Roger-Comtois et Neuchâtel seront logés dans 24 classes préfabriquées cet automne.

Ces installations comprendront aussi, pour chacune des deux écoles, une cafétéria, deux blocs sanitaires, un secteur pour les casiers et un salon du personnel.

Il s'agit d'une « solution temporaire pour environ cinq à six ans », afin de « faire face au manque d'espace » en attendant la construction de l'école secondaire prévue à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, indique la porte-parole du centre de services, Marie-Claude Lavoie.

Le centre de services scolaires a dû déposer plusieurs demandes au ministère de l'Éducation avant que ce projet de construction ne soit finalement autorisé, l'automne dernier.

« ON NE VA PAS ASSEZ VITE »

Martin Maltais, professeur en financement et politique de l'éducation à l'UQAR et ex-directeur adjoint au cabinet du ministre Jean-François Roberge, affirme de son côté que le Conseil du trésor doit « arrêter de bloquer et ralentir les projets » de construction dans le réseau scolaire.

« Ils doivent mettre le pied sur l'accélérateur. On ne va pas assez vite », lance-t-il.

L'an dernier seulement, 40 millions $ ont été dépensés pour la location d'espaces dans le réseau scolaire, indique le ministère de l'Éducation.

Depuis 2018, les sommes consacrées à la rénovation et à l'ajout d'espace sont passées de 9 à 21 milliards $.

Le ministère priorise les investissements « en les accordant aux projets présentant les besoins d'espace les plus criants », indique son porte-parole, Bryan St-Louis.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Une fortune en locaux temporaires

Sommes dépensées pour des locaux temporaires dans des centres de services scolaires

LOCATION

Capitale	Premières-Seigneuries	Montréal	Marie-Victorin	Grandes-Seigneuries	Marguerite-Bourgeoys
12 millions $	9,8 millions $	7,4 millions $	7 millions $	3,2 millions $	2,2 millions $
Sur une période de 5 ans	Sur une période de 2 ans	Sur une période de 2 ans	Sur une période de 1 an	Sur une période de 1 an	Sur une période de 2 ans

ACHAT

Rivière-du-Nord
30,2 millions $
Sur une période de 6 ans

SOURCE : LES DIFFÉRENTS CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Journal de Québec, 10 avril 2022, page 5
Le Journal de Montréal, 10 avril 2022, page 5

Les directions embêtées par les profs à temps partiel

Plusieurs enseignants choisissent de réduire leur tâche de travail à leurs frais

Même si plusieurs centres de services scolaires ont serré la vis, plus d'un enseignant sur quatre travaille à temps partiel dans certains coins du Québec. Un véritable « casse-tête » pour les directions d'écoles, qui anticipent une accélération de cette tendance.

GENEVIÈVE LAJOIE
Bureau parlementaire

Les profs sont encore nombreux à réduire leur tâche de travail à leurs frais. Il n'est pas rare de voir un enseignant choisir d'être moins payé pour ne travailler que quatre jours sur cinq.

Dans certains centres de services scolaires, comme dans Beauce-Etchemin, 26 % des professeurs optent pour un horaire allégé, dont 37 % des enseignants du primaire.

Au Centre de services scolaire des Découvreurs, à Québec, 204 des 886 profs réguliers bénéficient d'un congé sans traitement à temps partiel. Pendant ce temps, plusieurs directions refusent une partie des demandes en raison de la pénurie de main-d'œuvre.

« On comprend que les gens ont besoin de travailler à 60 %, 70 %, 80 %, c'est plus facile pour eux. La conciliation (famille-travail), on n'est pas contre ça, mais il faut savoir qu'il y a l'autre côté de la médaille [...] il faut penser aussi à tout le casse-tête que ça demande pour organiser une tâche qui est viable pour ceux qui vont (combler les journées manquantes) », soutient le président de la Fédération québécoise des directions d'établissements d'enseignement, Nicolas Prévost.

La stabilité est importante pour les enfants. Avoir plus d'un professeur peut aussi avoir des effets néfastes sur les plus jeunes, selon lui.

DES PRIMES ?

La tâche des enseignants s'est alourdie et complexifiée ces dernières années, convient M. Prévost. Il est toutefois convaincu que la nouvelle génération de profs attache plus d'importance à la qualité de vie.

Comment renverser cette tendance ? Le directeur d'école n'a pas de solution magique. Il évoque toutefois l'idée de primes incitatives, un peu comme celles qui sont offertes aux infirmières.

« Je ne sais pas s'il faut aller jusque-là, c'est sûr que l'aspect financier, un moment donné, peut influencer. »

LA TÂCHE DES PROFS A EXPLOSÉ

Selon la Fédération des syndicats de l'enseignement affiliée à la CSQ, de telles bonifications salariales n'encourageront pas davantage de profs à travailler plus.

La présidente, Josée Scalabrini, rappelle que les enseignants qui réduisent leur horaire sont prêts à gagner moins d'argent. Ce n'est donc pas une question de sous.

Lorsqu'on a décidé d'intégrer les élèves en difficulté dans les classes régulières, les services pour ces enfants n'ont pas suivi, insiste-t-elle.

« La tâche de travail d'un enseignant a explosé dans les dernières années. Les enseignants, avant de tomber malades, choisissent ça. Est-ce que je quitte la profession ou je réduis ma tâche ? »

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

POPULAIRE, LE TEMPS PARTIEL

Proportion d'enseignants réguliers qui bénéficient d'un congé sans traitement à temps partiel ou d'une réduction de tâche

16 % Centre de services scolaire de la Capitale

26 % Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

23 % Centre de services scolaire des Découvreurs

12 % Centre de services scolaire Marie-Victorin

4 % Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

10 % Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

5 % Centre de services scolaire de Laval

SOURCE : LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Journal de Québec, 10 avril 2022, page 5
Le Journal de Montréal, 10 avril 2022, page 5

Un « privilège » qui ne doit pas disparaître

GENEVIÈVE LAJOIE
Bureau parlementaire

En raison de l'alourdissement de sa charge de travail et pour une meilleure conciliation travail-famille, l'enseignante Marise Poulin a choisi d'alléger son horaire il y a une dizaine d'années. Un « privilège » qu'elle ne souhaite pas voir disparaître.

La prof de primaire de la Beauce et mère de quatre enfants bénéficie d'un congé sans traitement d'une journée sur un cycle de neuf jours.

« La tâche est de plus en plus lourde depuis l'arrivée de la réforme. Il a fallu modifier nos manières d'enseigner, ça fait en sorte que ça donne une surcharge de travail, et on n'y arrive pas en dedans des 32 heures qui nous sont reconnues, en tout cas, moi, je n'y arrivais pas, et ça me permettait, cette journée-là, de me sortir la tête de l'eau », dit-elle, en entrevue.

Mais le métier de prof ne se limite pas à la présence en classe. Il y a aussi les corrections, la préparation… Marise Poulin affirme qu'elle consacre entre 45 et 50 heures par semaine à son boulot d'enseignante d'une classe multiniveaux de 3e et 4e année.

Après 35 années d'enseignement, la femme de 56 ans songe d'ailleurs à prendre une journée de congé sans traitement de plus par cycle, l'an prochain.

« J'espère que c'est un privilège qui va rester là. Moi, je suis en fin de carrière, ce privilège-là m'a peut-être permis justement d'enseigner, les dix dernières années. »

BILLET MÉDICAL REQUIS

Si le Centre de services scolaire de Beauce-Etchemin permet encore à ses employés de réduire leur tâche de travail, ce n'est pas le cas partout.

Depuis quelques années, la direction du Centre de services scolaire des Trois-Lacs refuse pratiquement toutes les demandes, déplore Véronique Lefebvre, présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil.

« Les seules raisons pour lesquelles ils accordent des congés, ce n'est jamais pour éviter l'épuisement, jamais pour concilier le travail-famille, jamais pour faire un projet de vie ni pour élever les enfants en bas âge, c'est seulement si tu as des raisons de santé appuyées par un billet médical. »

Une stratégie qui prive la région d'enseignants et qui contribue à entretenir la pénurie de personnel.

« On commence à voir des démissions », soutient Mme Lefebvre, sans pouvoir chiffrer toutefois avec précision le phénomène.

Les directions embêtées par les profs à temps partiel

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Journal de Montréal, 11 avril 2022, page 8
Le Journal de Québec, 11 avril 2022, page 7

Des chantiers majeurs risquent d'être retardés

Les ingénieurs de l'État pourraient déclarer une grève générale

La possible grève des ingénieurs de l'État pourrait bien se traduire en répit pour les automobilistes de la province alors que plusieurs chantiers prévus pourraient être reportés. Or, d'autres chantiers d'importance comme des CHSLD ou des écoles pourraient aussi écoper.

PIERRE-PAUL BIRON
Le Journal de Québec

Selon le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec (APIGQ), les impacts de la grève générale illimitée qui pourrait être déclenchée le 22 avril prochain seront limités pour la population.

Puisque les grands travaux ne sont pas encore lancés, les automobilistes risquent de voir moins de chantiers, et surtout, pas de chantiers en pause forcée.

« Ce sont les entrepôts de cônes orange qui vont déborder », fait remarquer Marc-André Martin, indiquant que l'on pourrait voir moins de trafic que par les étés passés.

DIFFICILE À RATTRAPER

Par contre, les travaux non complétés cette année s'ajouteraient à un calendrier qui déborde déjà.

« On le sait que notre réseau routier vieillit plus vite qu'on parvient à le réparer. On ne sera pas capable de rattraper le retard », prévient le président de l'APIGQ, estimant que Québec serait perdant de laisser traîner la négociation.

« J'ai l'impression que le Conseil du trésor n'a pas compris ce qu'il avait choisi de déclencher en nous envoyant dans une grève », soutient l'ingénieur.

D'après le tableau de bord des projets d'infrastructures du ministère des Transports, 49 projets de plus de 20 millions $ sont actuellement en planification et 35 autres sont à l'étape de la réalisation au Québec.

« Un comité d'experts indépendants s'est penché sur la programmation des chantiers et la conclusion, c'est que quand on reporte à l'année d'après, c'est de l'argent perdu », prévient M. Martin.

AUTRES CHANTIERS À RISQUE

Et comme le gouvernement a choisi de démarrer plusieurs projets d'envergure pour la relance économique post-pandémie, plusieurs de ces chantiers pourraient aussi être mis en pause.

« Si ces choses ne sont pas cannées, ça pourrait engendrer un retard, voir un report à une autre année », détaille Marc-André Martin.

Sur la liste de 200 projets, on retrouve notamment des constructions d'écoles, de CHSLD, de maisons des aînés et des travaux routiers. Les travaux préparatoires du pont de l'Île d'Orléans pourraient aussi être touchés.

« Il y a du sable dans l'engrenage », soutient M. Martin.

LUC TASSE
Le bureaucrate et la populiste

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Les négos entre les ingénieurs et l'État

- **1800 ingénieurs** sont à l'emploi du gouvernement.
- Ils sont **sans contrat de travail depuis 2020.**
- Une **cinquantaine de rencontres de négociations** ont eu lieu.
- Un avis de **grève générale illimitée** est déposé pour le 22 avril.
- L'APIGQ déplore **l'écart salarial moyen de 34 %** entre le gouvernement provincial et les autres employeurs publics.

PHOTO D'ARCHIVE, MARTIN CHEVALIER

Des travaux partout au Québec, dont ceux du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, pourraient être retardés par la grève des ingénieurs de l'État qui risque d'être déclenchée le 22 avril prochain si aucune entente n'est signée avec le Conseil du trésor

MARC-ANDRÉ MARTIN
Président de l'APIGQ

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

INFO

Des accusations de « fraudes » au cœur du recrutement massif d'étudiants étrangers

« Faux reçus », « détournement de fonds », « abus de pouvoir » : des acteurs liés au recrutement d'étudiants indiens au Québec font désormais l'objet d'accusations criminelles. Un procès aura lieu l'an prochain.

Ancienne directrice du département international de la Commission scolaire Lester B. Pearson, Caroline Mastantuono fait l'objet de plusieurs accusations criminelles.

PHOTO : FACEBOOK / RISING PHOENIX INTERNATIONAL

Romain Schué
à 4 h 00

« Pandore ». C'est le nom de code donné par l'Unité permanente anticorruption (UPAC), qui a enquêté depuis 2016 sur des allégations de « fraudes », mais aussi de « fabrication et d'usage de documents falsifiés » au sein de la Commission scolaire Lester B. Pearson.

Jusqu'à ce jour, aucun détail n'avait filtré et une ordonnance de non-publication, aujourd'hui levée, avait été émise. Seuls des « infractions criminelles » et des « actes illégaux » avaient été brièvement mentionnés par le procureur, au cours d'une première audience.

CBC/Radio-Canada a obtenu un résumé déposé en cour par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), faisant état d'allégations de « fraude », de « fabrication et utilisation de faux documents » et d'« abus de pouvoir », qui seront présentées dans quelques mois à un juge, plus de six ans après l'évocation par le gouvernement du Québec de « pratiques irrégulières » dans ce domaine.

Ces éléments n'ont pas encore été prouvés devant les tribunaux. Un procès de trois semaines est prévu dès janvier 2023 à cet effet et plus d'une cinquantaine de témoins devraient être appelés à la barre.

Les personnes visées par ces accusations ? Une femme d'affaires montréalaise, sa fille et un chef d'entreprise, qui se sont spécialisés durant une dizaine d'années dans le recrutement d'étudiants internationaux, d'abord dans le domaine de l'enseignement public, avant de lancer leurs propres collèges privés.

Ces personnes, « par respect pour la Cour et le processus judiciaire », n'ont voulu émettre aucun commentaire. Elles ont cependant « enregistré un plaidoyer de non-culpabilité », ont indiqué leurs avocats à Radio-Canada, tout en précisant que « [leurs] clients n'ont pas eu l'occasion encore de répondre dans la procédure judiciaire ».

Caroline Mastantuono et Naveen Kolan ont travaillé ensemble pour la Commission scolaire Lester B. Pearson. On les voit ensemble, en 2013, dans un événement.
PHOTO : FACEBOOK / EDU EDGE

Accusations de fabrication de faux documents

Tout aurait commencé en 2012. Caroline Mastantuono dirigeait le département international de Lester B. Pearson, un établissement scolaire anglophone de Montréal. Un partenariat est signé avec la firme de recrutement Edu Edge, dirigée par l'homme d'affaires Naveen Kolan.

L'objectif? Augmenter le nombre d'étudiants internationaux, particulièrement indiens, dans l'établissement.

Deux « stratagèmes » destinés à « commettre des fraudes » sont alors mis en place, argue le DPCP dans un « résumé des faits » déposé en cour en février. Celui-ci se penche sur des actions qui auraient été commises entre 2014 et 2016.

D'après ce document, Caroline Mastantuono et Naveen Kolan auraient demandé à des membres de la Commission scolaire de « créer de faux reçus de paiement des frais de scolarité » pour des étudiants indiens, même si ces derniers n'avaient pas versé entièrement ces sommes ou n'étaient pas en mesure de prouver leur capacité financière. Ces reçus auraient ensuite permis à ces étudiants, recrutés par Edu Edge, d'obtenir leur permis d'études.

La fille de Caroline Mastantuono, Christina, aurait entre autres été « responsable de produire ces faux reçus » qui ont « trompé » le ministère de l'Immigration. À l'instar de sa mère et Naveen Kolan, elle fait l'objet de plusieurs accusations criminelles.

Cette façon de faire, écrit le DPCP, aurait permis à Edu Edge de facturer à la Commission scolaire des frais de commissions liées au recrutement.

Le « risque global de préjudice financier », pour Lester B. Pearson, est estimé à près 1,5 million de dollars.

Caroline Mastantuono et sa fille Christina ont été employées par la Commission scolaire Lester B. Pearson, avant de faire l'objet d'accusations criminelles.

PHOTO : FACEBOOK / RISING PHOENIX INTERNATIONAL

Détournement de fonds, selon le DPCP

Un « détournement de fonds » est également évoqué. Selon le DPCP, une entreprise liée à la femme de Naveen Kolan a reçu plusieurs chèques de la Commission scolaire pour des frais de recrutement de 25 étudiants.

Problème, ces étudiants se seraient inscrits directement auprès de la Commission scolaire et ne seraient passés par aucun intermédiaire. Près de 77 000 $ auraient malgré tout été versés à cette entreprise enregistrée en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, selon le DPCP, aucun « accord de recrutement » n'existe entre cette firme et la Commission scolaire, qui n'a pas voulu émettre de commentaires en raison de la procédure en cours.

L'UPAC a entamé son enquête à la Commission scolaire Lester B. Pearson en 2016.
PHOTO : RADIO-CANADA / CHARLES CONTANT

Une procédure au civil

L'UPAC n'est pas la seule entité à avoir mené une enquête. Dès 2016, la Commission scolaire Lester B. Pearson a fait appel à Langlois, un cabinet d'avocats, pour vérifier les « activités » du département international de l'établissement public.

Ce rapport, que nous avons pu consulter, parle notamment d'un « manque de transparence » de la part de Caroline Mastantuono. Des employés sous sa supervision auraient également travaillé « au profit des entreprises de Naveen Kolan », qui détenait, dans le même temps, un collège privé à Montréal.

Lester B. Pearson a décidé, en septembre 2016, de licencier Caroline Mastantuono, employée par la Commission scolaire depuis 1990.

À l'époque, la directrice du département international se disait victime d'une vengeance de l'ancienne présidente de l'établissement, Suanne Stein Day, qui aurait, selon elle, enfreint des règles éthiques.

Les éléments reprochés à Caroline Mastantuono sont pourtant bien différents, selon une lettre, signifiée par huissier, qui lui a été envoyée en juillet 2016 par le directeur général de la Commission scolaire, Michael Chechile. Celle-ci est intitulée *Recommandation pour votre licenciement*.

Nous avons obtenu ce document de trois pages, dévoilé récemment par CBC, ainsi que le compte rendu d'une rencontre, quelques semaines plus tard.

Naveen Kolan, à droite, avait signé une entente avec les représentants de Lester B. Pearson en 2012.
PHOTO : FACEBOOK / EDU EDGE

Aux yeux de Michael Chechile, Caroline Mastantuono aurait fait preuve « d'insubordination » et aurait participé à « plusieurs irrégularités » dans le département qu'elle dirigeait. Des employés sous sa supervision auraient reçu l'ordre de faire « de fausses déclarations aux autorités gouvernementales » au sujet des frais de scolarité, souligne-t-il. Des courriels et des données d'un disque dur appartenant à l'établissement auraient aussi été effacés, poursuit Michael Chechile.

Par la suite, selon la retranscription d'une rencontre entre des représentants de Lester B. Pearson et Caroline Mastantuono, cette dernière a nié ces accusations. « Je n'ai jamais donné l'ordre à mes employés de mentir aux autorités gouvernementales », a-t-elle clamé, tout en assurant avoir effacé des « éléments bancaires » personnels de son ordinateur.

Fin 2016, la Commission scolaire a lancé une procédure au civil contre Edu Edge, en réclamant une reddition de compte à la suite des « sommes importantes » collectées « appartenant », selon ses dires, à l'institution publique.

Cette procédure est toujours en cours et, désormais, Edu Edge demande 5,5 millions de dollars à Lester B. Pearson pour des frais que la firme estime lui être dus. L'avocat de la Commission scolaire n'a voulu émettre « aucun commentaire » et celui d'Edu Edge n'a pas répondu à nos questions.

Le Collège M, situé dans l'arrondissement de LaSalle, à Montréal, a ouvert ses portes en janvier 2020.
PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Différents collèges privés lancés

Caroline et Christina Mastantuono ont été arrêtées par l'UPAC en novembre 2020. Naveen Kolan, à l'étranger à cette période, a quant à lui été arrêté en janvier 2021. Ils sont accusés de fraudes, d'abus de confiance, d'usage et de production de faux documents.

Entre 2016 et ces accusations, en 2020, les Mastantuono et Kolan ont fait partie des personnages centraux dans l'augmentation, massive, de collèges privés non subventionnés au Québec. En peu de temps, le nombre d'étudiants indiens inscrits dans ces établissements a explosé.

À la fin de l'année 2020, le gouvernement Legault a déclenché une enquête, à la suite de doutes concernant la qualité de l'enseignement et un éventuel détournement du processus d'immigration.

Le gouvernement de François Legault a lancé des enquêtes à la fin de l'année 2020. Selon la ministre Danielle McCann, des collèges ont exploité des « failles » des lois actuelles.
PHOTO : LA PRESSE CANADIENNE / JACQUES BOISSINOT

Caroline Mastantuono a fondé, avec ses deux enfants, la firme de recrutement Rising Phoenix International. Elle a également créé le Collège M du Canada, à Montréal, qui a ouvert ses portes début 2020.

Dans le même temps, elle a fait l'acquisition du Collège de l'Estrie, à Sherbrooke, et du Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec (CCSQ), à Longueuil. Impliquée dans plusieurs transactions immobilières, la famille Mastantuono a aussi tenté d'agrandir son empire à Gatineau, mais Québec a rejeté leur demande de permis.

Avec Rising Phoenix International, elle a également eu des ententes afin de recruter des étudiants indiens pour d'autres collèges privés, mais aussi des cégeps.

Naveen Kolan, quant à lui, était à la tête du Collège Matrix, à Montréal, et du groupe Hermès, qui réunit plusieurs établissements. Des partenariats avec des cégeps ont également été signés. Il a par ailleurs participé à la création du campus montréalais du Cégep de la Gaspésie et des Îles, qui compte dans ses rangs des centaines d'étudiants indiens.

Sans citer spécifiquement ces différents établissements, le gouvernement Legault a admis des « lacunes » dans ce réseau, après une enquête qui visait, notamment, les collèges dirigés par Caroline Mastantuono et Naveen Kolan ou en lien avec eux.

« Les vérifications faites ont permis de constater des pratiques questionnables sur le plan du recrutement, des pratiques commerciales, de la gouvernance, des conditions d'enseignement », a détaillé un plan d'action dévoilé au printemps dernier, qui parle, d'une manière générale, de « stratagèmes douteux » et de « pratiques commerciales douteuses ».

Aucune accusation du DPCP ne vise cependant ces collèges privés non subventionnés.

Pour quelles raisons Québec a-t-il permis l'ouverture de ces établissements, malgré des rapports et des soupçons remontant à 2016?

À cette époque, nous a répondu un porte-parole, aucune accusation n'avait été déposée contre Caroline Mastantuono et Naveen Kolan. Rien ne les empêchait donc d'ouvrir et de diriger des établissements d'enseignement. La Loi sur l'enseignement privé sera cependant, à l'avenir, resserrée et revue, avait précisé le gouvernement.

Rising Phoenix International est la firme de recrutement qui a été fondée et dirigée par Caroline Mastantuono, avec ses enfants.
PHOTO : FACEBOOK

Une vente en cours d'autorisation

En début d'année 2022, Rising Phoenix International et ses collèges privés ont décidé de se mettre à l'abri de leurs créanciers. Les cours ont alors été suspendus et des mises à pied ont été décrétées, principalement dans le corps enseignant.

Des centaines d'étudiants indiens, dont l'avenir semblait incertain, avaient réclamé des remboursements, et le montant s'élevait à près de 6,4 millions. Ils avaient payé jusqu'à 30 000 $ pour

un programme éducatif de deux ans.

Dans cette procédure, Rising Phoenix International a notamment attribué ses problèmes financiers à la pandémie de COVID-19, à une expansion inopportune et à des problèmes liés au processus d'immigration pour les étudiants internationaux.

Le mois dernier, un repreneur – un homme d'affaires de Toronto qui dirige un collège en Ontario – a été désigné par le tribunal. Cette transaction, dont le montant n'a pas été communiqué, doit encore être approuvée par le gouvernement du Québec.

Aux yeux des avocats qui défendaient les étudiants indiens, cet accord est une bonne nouvelle. « L'acquéreur est soucieux de l'avenir des étudiants », explique Alain Tardif, de la firme McCarthy Tétrault.

> *« Ces étudiants sont des victimes. Ils ont été pris dans une situation qu'ils n'ont pas vue venir et pour laquelle ils n'ont pu se protéger. »*
>
> — *Alain Tardif, avocat de McCarthy Tétrault*

Ces derniers seront soit « entièrement indemnisés » ou pourront terminer leur formation, détaille-t-il, tout en évoquant « l'extrême détresse » de ces jeunes qui avaient réuni « un montant phénoménal » pour venir au Québec.

Avec la collaboration de Daniel Boily, Leah Hendry et Benjamin Shingler

Romain Schué

Le Droit, 11 avril 2022, page A15

leDroit
NUMÉRIQUE

Une vingtaine de finissants au programme d'assistance à la personne

CLAUDIA BLAIS-THOMPSON

LE DROIT

Vingt-trois préposés aux bénéficiaires et auxiliaires familiales de l'Outaouais sont prêts à intégrer le marché du travail puisque deux cohortes - une à Maniwaki et l'autre à Fort-Coulonge - viennent de terminer le programme d'études professionnelles d'assistance à la personne en établissement et à domicile.

De ce groupe, 19 élèves ont fait partie d'un projet «particulier», soit le Groupe Excellence Santé, qui vise à appliquer les notions théoriques et pratiques en milieu de travail rémunéré et accompagné des enseignants. Pour consolider leurs connaissances et leurs compétences, ils y ont travaillé 174 heures, précise-t-on par communiqué.

Les quatre autres finissants étant déjà diplômés d'une ancienne version du diplôme d'études professionnelles ont pu «intégrer les compétences en cours de route» dans le but d'obtenir leurs unités manquantes du programme récemment fusionné pour les auxiliaires familiales.

Par ailleurs, le Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau (CFPVG) et le Centre de formation professionnelle Pontiac (CFPP) ont chacun remis trois bourses de 100$ à des élèves s'étant démarqués par leur assiduité, mais aussi pour la meilleure moyenne générale et pour la personnalité de l'année.

Meilleure assiduité: Geneviève Papineau (CFPVG) et André Malette (CFPP)

Meilleure moyenne générale: Vicky Waters (CFPVG) et Stéphanie Dumouchel (CFPP)

Personnalité de l'année: Demmy St-Pierre (CFPVG) et Josée Graveline (CFPP)

La Presse Plus, 11 avril 2022, page B6

LA PRESSE +

OPINION

UNE ÉGALITÉ INACHEVÉE DANS LA RÉFORME LINGUISTIQUE CANADIENNE

MARIO POLÈSE
PROFESSEUR ÉMÉRITE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS)

Avec le dépôt en Chambre du projet de loi C-13 modifiant la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement Trudeau reste fidèle à sa promesse d'imposer un virage à la politique linguistique canadienne énoncée dans son livre blanc de mars 2021[1]. La protection et la promotion du français sont désormais inscrites comme des objectifs explicites. Fini en principe la symétrie entre l'anglais et le français, on reconnaît enfin que c'est le français au Canada qui a besoin de protections supplémentaires, y compris au Québec.

Toutefois, le virage annoncé reste inachevé sur plusieurs plans, dont l'arrimage au Québec avec la loi 101 pour les entreprises de compétence fédérale. Hors Québec, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des « mesures fortes » pour stopper le déclin du français, dont l'accroissement de l'immigration francophone, mais dont on peut douter de l'efficacité, sans autres changements.

Malgré son titre abrégé fort suggestif – *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles*… –, C-13 ne réussit pas à se libérer du principe juridique de l'égalité des droits, legs de Trudeau père ; si bien que la promotion du français se heurte toujours au droit égal à l'anglais, que ce soit comme langue de travail ou de service.

L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE

La politique linguistique canadienne ne s'arrête pas à la *Loi sur les langues officielles*. Mon objet ici est l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés[2] qui définit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité ; soit l'anglais au Québec et le français dans les autres provinces. Cet article de la Charte, nous le verrons, limite la capacité réelle du gouvernement de soutenir la francophonie hors Québec[3].

Ont droit à l'instruction dans la langue minoritaire – donc le français hors Québec – selon le paragraphe (1) de l'article 23 : les citoyens canadiens a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité ; b) qui ont reçu leur instruction primaire au Canada dans la langue minoritaire. La clause (a) ne s'applique pas au Québec pour ne pas entrer en conflit avec loi 101, mais aussi pour assurer que les enfants de parents francophones hors-Québec qui n'ont pas reçu leur formation primaire en français ne soient pas pénalisés, legs de la triste histoire des écoles françaises hors-Québec avant l'entrée en vigueur de la Charte.

Le lecteur aura reconnu la parenté de la clause (b) avec la loi 101 du Québec. Dans les autres provinces, les immigrants et les anglophones n'ont pas le droit d'inscrire leurs enfants à l'école française, tout comme les immigrants et les francophones au Québec n'ont pas le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Le libre choix en matière scolaire n'existe pas à l'extérieur du Québec, au contraire d'une certaine perception répandue au Canada anglais. Si la loi 101 est « discriminatoire », la Charte canadienne l'est autant.

Cette « discrimination » symétrique est la contrepartie du principe d'égalité juridique, transposé ici aux deux minorités linguistiques. Or, les deux langues ne sont pas égales, nous le savons, ni par le nombre de locuteurs ni par leur pouvoir d'attraction.

Nous sommes devant un cas classique de la célèbre maxime d'Aristote : « La plus grande injustice est de traiter également les choses inégales. »

Nous nous trouvons alors, 40 ans après l'adoption de la Charte, devant la situation absurde où celle-ci fait de facto obstacle à l'objectif du gouvernement de renforcer la francophonie hors Québec. Compter sur l'immigration francophone pour la renforcer se trouve en contradiction directe avec les clauses a) et b) de l'article 23. Hors Québec, les immigrants francophones n'auront pas le droit d'inscrire leurs enfants à l'école française. À l'arrivée, leurs petits iront à l'école anglaise, conformément à l'article 23.

Quelques commissions scolaires francophones hors Québec ont réussi, discrètement, à contourner la loi (la Colombie-Britannique, par exemple ; mais cela ne fait que souligner l'absurdité de la situation actuelle.

Les effets pervers de cette symétrie artificielle ne s'arrêtent pas là. Elle oppose inutilement les francophones hors Québec et ceux du Québec, je ne suis pas le premier à le déplorer. Le gouvernement du Québec se trouve dans la situation, tout aussi absurde, de plaider devant les tribunaux contre des commissions scolaires francophones hors Québec (Yukon Francophone School Board, Education Area #23 v. Yukon, un exemple), par crainte de voir les commissions scolaires anglophones du Québec réclamer les mêmes droits. Cela nous amène à l'absurdité finale : l'impossibilité d'une réforme de l'article 23.

UNE SYMÉTRIE EMBARRASSANTE

Pourtant, la solution est simple : pour les commissions scolaires francophones hors Québec, il suffirait d'ouvrir la clause a) à tous les résidents permanents et d'ouvrir la clause b) à l'instruction primaire reçue en français peu importe le pays. Mais, symétrie oblige, les commissions scolaires anglophones du Québec demanderont, bien entendu, le même droit ; à savoir, le droit d'accueillir des immigrants anglophones, demande à laquelle Québec répondra inévitablement par une fin de non-recevoir. Nous voilà devant ce que les Anglais appellent un beau Catch-22, une impasse.

En introduisant le concept d'égalité réelle, le projet de loi C-13 essaie vaillamment de contourner le legs (embarrassant) de symétrie linguistique, avec en parallèle une invitation aux tribunaux à en faire une interprétation libérale, ce qu'il faut applaudir. Cependant, la question scolaire n'est pas de son ressort ; rien ne dit que la consigne (d'une interprétation libérale) ne s'applique aussi à l'article 23.

Il manque toujours, en plus, une définition claire du concept (dont, curieusement, la traduction anglaise est *substantive equality*, moins forte) ; si bien que la minorité anglophone pourra continuer à crier à l'injustice, non pas sans raison, en vertu du principe d'égalité des droits, à chaque fois que le gouvernement fédéral voudrait accorder plus de ressources ou aider autrement une minorité francophone hors Québec. Nous sommes de retour au Catch-22.

La capacité réelle du gouvernement canadien à venir en aide aux minorités francophones restera limitée tant que l'inégalité des deux minorités linguistiques ne sera pas formellement reconnue et inscrite dans des textes de loi correspondants. Il ne s'agit pas de réduire les droits de la minorité anglophone du Québec, mais de reconnaître que les besoins des minorités francophones sont différents.

Leur combat n'est pas du même ordre. L'égalité réelle sera atteinte le jour où les deux langues officielles du Canada – donc aussi les deux minorités – seront égales dans leur pouvoir de rétention (de la langue maternelle entre générations) et d'attraction auprès de populations d'autres langues. Nous sommes loin du but.

Le Devoir, 9 avril 2022, page B6

Pour une citoyenneté numérique

NORMAND BAILLARGEON

Je constate souvent, comme vous j'en suis sûr, et parfois avec effroi, de troublants comportements sur les réseaux sociaux, où sévissent des trolls, où on pratique sans gêne les attaques souvent anonymes contre des personnes et où on se livre à des impolitesses en tous genres.

Tout cela, du moins sur les médias sociaux que j'utilise, est typiquement le fait d'adultes ; et pour ceux-ci, il n'y a probablement plus grand-chose à faire.

On peut toutefois, et on devrait même, en même temps qu'on prépare les jeunes à naviguer de manière plus critique, les préparer à faire preuve d'un certain savoir-vivre et d'une bienséance dont il est grand temps qu'ils s'imposent dans le monde virtuel. Cela leur sera sans doute utile dès aujourd'hui, sur les réseaux sociaux qu'ils fréquentent, mais aussi, on peut l'espérer, demain, sur les métavers et toutes ces autres réalités virtuelles qu'ils fréquenteront, mais qu'il est bien difficile de prédire.

Vous avez deviné où je m'en vais.

Il y a là un beau défi pour ce nouveau cours consacré à la citoyenneté qui sera bientôt offert dans nos écoles : celui de dessiner une citoyenneté numérique.

On devrait, je pense, faire connaître aux jeunes, outre toutes ces excellentes raisons de rester méfiants et critiques à l'égard de ces réseaux, insister sur certains faits parfois peu ou mal connus qui sont autant de raisons de faire preuve de ce savoir-vivre virtuel que dessine la nétiquette.

En voici quatre à titre indicatif — il y en a bien d'autres.

Des incitatifs à rester polis

On devrait d'abord rappeler, de manière frappante, le gigantisme des technologies concernées et ce que cela signifie concrètement. Qui croit que ce qu'il dit ou fait reste (totalement ou relativement) privé et à l'abri, comme semblent le penser certains trolls, devrait être enclin à y repenser.

Considérez ce qui suit : Google traite, estime-t-on, des dizaines de milliers (j'ai lu 70 000) de demandes de recherche à la seconde. Je vous laisse calculer ce que cela fait par année.

Quand les données recueillies peuvent être regroupées et combinées avec les traces que vous laissez sur tous les sites que vous visitez, vous n'êtes plus aussi privés ou anonyme que vous le pensiez. On sait pas mal qui vous êtes, ce que vous faites, dites, achetez, voire pensez. Avec un peu de GPS en prime, on pourra même localiser où vous habitez. Bref : vous êtes vus. Nommés. Et tout ça est gardé en mémoire. Et peut même être vendu, car il y a pour cela des vendeurs et des acheteurs. Voilà donc un bon argument à faire connaître pour inciter les gens à rester polis.

En voici un autre : méfiez-vous de vos émotions dans le monde virtuel.

On sait, notamment depuis une célèbre recherche menée par A. Kramer, J. Guillory et J. Hancock (publiée en 2014 dans *Proceedings of the National Academy of Sciences* et portant sur quelque 700 000 usagers

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

de Facebook) que, même sans interactions directes, les émotions sont transmises sur les réseaux sociaux, qu'elles sont en ce sens « contagieuses » et que les usagers des réseaux peuvent ainsi être manipulés. Le programme Reinforce concocté par Google après son achat de YouTube, et qui a fait augmenter de manière extraordinaire les visionnements, est en ce sens exemplaire et l'histoire mérite d'être connue et contée. Qui sait, cela explique peut-être la réaction très émotive de tel ou tel troll ?

Plus encore, on devrait apprendre comment nos fréquentations, nos lectures, nos visionnements, en partie manipulés par des algorithmes (il faut ici prendre le temps d'expliquer ce que c'est et de quelle manière eux aussi, contre-intuitivement, peuvent être biaisés), nous insèrent dans des bulles, qui sont comme des chambres d'écho dans lesquelles on n'entend plus que le ronronnement de ce qu'on croit savoir après y avoir sérieusement pensé.

C'est là une dangereuse illusion, qui conduit à cet étrange effet (baptisé Dunning-Kruger) caractérisé par un excès de confiance en soi caractéristique des ignorants ou des personnes peu savantes. L'excès de confiance en soi qui nourrit un manque de confiance, là où on devrait l'accorder aux plus expérimentés : voilà un beau paradoxe... Lui aussi nourrit le troll...

Savoir tout cela, et en mettant le tout bout à bout, devrait inciter à moins de prétention et d'arrogance et à plus de nuance et de politesse quand on prend part à la conversation démocratique sur les réseaux sociaux.

À quoi ressemble la nétiquette à promouvoir et à pratiquer ? Je vous suggère ce lien qui avance des idées intéressantes dont vous pourrez vous inspirer en classe.

Il va de soi que rien de tout cela ne saurait être l'affaire de la seule école et on peut espérer que la famille y contribuera aussi. L'association Lève les yeux, en France, a récemment avancé à ce sujet des propositions qui font jaser. Je vous laisse en vous en rappelant quelques-unes que les jeunes parents voudront sans doute méditer.

La part de la famille

On n'y va pas par quatre chemins, comme vous le constaterez.

Pour les enfants : pas d'écran avant cinq ans ; moins d'une heure par jour d'écran entre six et douze ans, et toujours en compagnie des parents ; pas de cellulaire avant 15 ans.

Pour toute la famille : pas d'écran le matin ; pas d'écran durant les repas ; pas d'écran dans la chambre. (Je soupçonne que bien des adultes, dont moi, auront du mal à suivre cette recommandation...)

Une lecture

Les recommandations de Lève les yeux sont exposées et justifiées dans *La guerre de l'attention. Comment ne pas la perdre*, d'Yves Marry et Florent Souillot, L'échappée, Paris, 2022.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Devoir, 9 avril 2022, page B11

CORONAVIRUS

III POINT DE VUE

En finir avec le *gaslighting* du gouvernement Legault

Affirmer que la COVID-19 est un rhume est une claque au visage de ceux dont la vie a été brisée par le virus

Rédactrice et citoyenne engagée, l'autrice est présidente du conseil d'établissement d'une école primaire. Elle a enseigné la littérature au collégial, est membre du comité de rédaction de *Lettres québécoises* et a coécrit et codirigé l'essai collectif *Traitements-chocs et tartelettes. Bilan critique de la gestion de la COVID-19 au Québec* (Somme toute).

Josiane Cossette

« Même si on l'attrape, ça donne un rhume, à peu près. » Cette déclaration de François Legault, fraîchement sorti de son isolement COVID, a fait bondir. Si même notre premier ministre ne prend plus le SRAS-CoV-2 au sérieux parce que sa petite expérience personnelle avec la maladie a été douce, qui le fera ? Jamais le personnel de la santé n'a été contraint au travail par un arrêté ministériel à cause d'un « rhume », jamais des opérations pour des cancers n'ont été reportées à cause d'un rhume, jamais des hordes de patients n'ont vu leurs capacités cognitives décliner et le souffle leur échapper peut-être pour toujours à cause d'un rhume. La COVID n'est pas un rhume, c'est ce que s'évertuent à expliquer, avec pédagogie, les spécialistes aux complotistes et résistants à la vaccination depuis deux ans.

Affirmer le contraire quand on est à la tête d'une province est une claque au visage de toutes les personnes dont la vie a été brisée par le virus, de toutes les personnes qui ont perdu un proche à cause de cette maladie. Pareille déclaration nie leur vécu, écarte du revers de la main leur souffrance et contrecarre du même coup les efforts de tous ces médecins, intensivistes et immunologues qui éduquent la population avec patience et dévouement. Pour faire court, affirmer que la COVID « est juste un rhume » est du *gaslighting* pur — et l'équipe Legault n'en est malheureusement pas à ses premiers faits d'armes en la matière.

Le terme vient du film américain *Gaslight*, en 1944, dans lequel un homme baisse en catimini l'intensité des lumières au gaz de la maison, ce que sa femme, campée par Ingrid Bergman, remarque bien entendu. Or, il nie le phénomène, lui faisant croire qu'elle est folle pour mieux la manipuler. « Non, ma chérie, les lumières ne fluctuent pas, que vas-tu donc penser ? »

C'est ce à quoi joue le gouvernement depuis quelques mois. Alors qu'il est au volant et que c'est à lui qu'incombe la responsabilité d'implanter des solutions, non seulement pour réduire la circulation du virus mais aussi pour soutenir le personnel de la santé, il détourne la tête. Pire encore, depuis janvier, il scande les mots « circulez, il n'y a rien à voir, le virus a évolué, ce n'est plus la COVID comme avant, il faut désormais vivre avec ».

Pendant ce temps, les personnes immunodéprimées et les patients incapables d'obtenir une consultation parce qu'ils ont développé une COVID longue durée s'accumulent, crient dans le désert, ragent — tout comme les travailleurs de la santé, submergés, qui paient les pots cassés. Et c'est encore plus vrai depuis que la CAQ s'est mise sur le mode électoral et que ses réseaux sociaux se sont transformés en festival de l'annonce étincelante, où la fierté ruisselle encore plus qu'en temps normal — ce qui n'est pas peu dire.

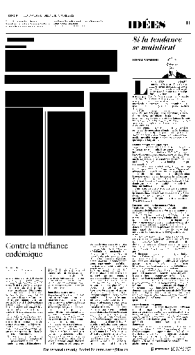

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Détournement cognitif répété

« C'est important de rester solidaires, de faire preuve de bienveillance et d'empathie avec la pandémie. Le mouvement @madosedamour a été initié par trois infirmières d'expérience qui s'inquiètent du moral de leurs collègues. C'est vraiment une belle idée. » Ce gazouillis de François Legault a été publié le 5 février 2022 en soutien aux travailleurs de la santé à bout de souffle... Laisser le virus courir est la décision du gouvernement. Or, cela mène à la surcharge du système de santé et à l'adoption d'arrêtés qui obligent notamment le personnel à annuler ses vacances.

Appeler à la bienveillance et à l'empathie quand c'est nous qui avons les outils pour changer les choses ? Quand nous pourrions concrètement poser des actions bienveillantes et empathiques ? *Gaslighting*. Encore plus quand ce message est rédigé le lendemain du lancement de la campagne « Mobilisées pour être payées » par la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

Le directeur national de santé publique par intérim s'amuse lui aussi avec les lumières des consignes sanitaires ces jours-ci. Après avoir encouragé les gens à sortir d'isolement après cinq jours, une décision décriée par les virologues parce qu'essentiellement économique dans un contexte de manque de main-d'œuvre, voilà que le docteur Boileau change de discours. « La période où l'on peut être contagieux, c'est dix jours. [...] Pas le temps d'aller au restaurant, dans des spectacles, des activités sportives, dans des bars ni de chanter. »

C'est vrai, bien entendu, mais il y a de quoi disjoncter quand on a passé des semaines à se faire dire le contraire... et cela s'applique également aux spécialistes, qui en ont marre de ces 180 degrés communicationnels si faciles à éviter : les cinq jours ont toujours été arbitraires, jamais basés sur la science. Pourquoi prétendre le contraire ? En début de semaine, le Dr Boileau a poursuivi son manège en affirmant que le masque chirurgical suffisait à protéger, que le masque N95 était difficile à porter et, flammèches en vue, qu'il n'y avait pas de transmission dans les écoles !

Rendu là, quiconque ne se laisse pas endormir par ces faux discours est un peu Ingrid Bergman. La confusion règne, les cernes se creusent et l'écœurantite enfle, alors que nos dirigeants reconduisent pour la 107e fois l'état d'urgence.

Tel le Pharmakon de Platon, l'équipe Legault est à la fois le poison et le remède... Sauf que ce second se fait de plus en plus rare par les temps qui courent. L'affirmation « Même si on l'attrape, ça donne un rhume » témoigne d'une réalité individuelle. En faire une règle générale quand on est premier ministre est irresponsable, comme l'ont fait remarquer de nombreux médecins.

Je laisse par ailleurs le mot de la fin à l'un d'eux : « Le plus ironique, c'est que le gouvernement reprend les arguments que les négationnistes utilisaient au début de la pandémie. Le PM aurait plutôt dû dire que sa COVID a été légère parce qu'il était triplement vacciné. On se sent impuissants. » Nous aussi, doc.

Et sans doute aussi les proches des trente personnes dont on a rapporté la mort hier.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Nouvelliste (Numérique), 10 avril 2022, page J2

leNouvelliste
NUMÉRIQUE

Pascale Pruneau, l'enseignante aux 1001 passions

ROSIE ST-ANDRÉ
Le Nouvelliste

Enseigner le français, les mathématiques, l'art dramatique et la danse simultanément à des groupes de niveaux différents? C'est ce que réalise Pascale Pruneau à l'École de musique Jacques-Hétu de Trois-Rivières en réunissant ses passions dans un métier auquel elle se dévoue corps et âme.

D'abord enseignante-titulaire en 3e année en mathématiques et français, elle complète sa tâche en 1re et 2e année en art dramatique et en danse: voilà d'où vient la multiplication des matières et des niveaux scolaires. Ce n'est toutefois rien pour arrêter la professeure qui a 24 ans d'expérience derrière la cravate, elle qui a encore le coeur passionné comme au premier jour et qui tente de léguer cette énergie aux élèves.

«C'est important pour les enfants d'avoir une passion, que ce soit le sport, la musique, l'art dramatique ou la danse, ils doivent entretenir ça», soutient avec ferveur celle qui tente de les allumer chaque jour avec son enseignement. «Je suis une passionnée, je suis une femme de défis et j'ai tout accepté ça en ne sachant pas ce que ça allait donner.»

Il faut savoir que Mme Pruneau a été la première en charge des cours d'art dramatique en 1re et 2e année lorsque l'option s'est offerte. Elle sautait alors dans le vide, elle qui n'avait jamais réalisé de mises en scène malgré son expérience avec le Théâtre des Nouveaux Compagnons qui lui avait donné la piqûre. «C'était déjà très grandiose à l'époque les spectacles de 3e à 6e année alors je me suis mis une pression sur les épaules», avoue celle qui a toutefois réussi le défi avec brio.

«En 2000, j'ai eu un rôle avec les Nouveaux Compagnons au théâtre. Alors ça a été ma première école de théâtre. J'ai joué avec eux, j'ai appris avec eux, sauf que pour la mise en scène, je n'ai jamais eu de cours, je n'ai jamais été formée dans ce domaine-là», confie la professeure qui réalise désormais deux spectacles par année pour ses élèves, un en décembre et un en juin, composés d'art dramatique et de chorégraphies.

Toutefois, son intérêt pour la danse vient de beaucoup plus loin. C'est à l'âge de huit ans, lorsqu'elle a fait une incursion à l'école de danse La Picarlène, qui porte aujourd'hui le nom de District V, qu'elle a su que cet art allait prendre une grande place dans sa vie. «Ça a été fini. Je suis arrivée à la maison et j'ai dit ''Maman, je veux danser dans la vie, c'est important''. [...] Je raconte ça aujourd'hui aux enfants et j'ai des étoiles dans les yeux! C'est parti là, quand j'avais huit ans», de raconter Pascale Pruneau qui a aujourd'hui la chance de transmettre cet amour à ses élèves.

C'est d'ailleurs avec le coeur gros qu'en 2020, le spectacle du Roi Lion a dû être annulé en raison de la pandémie. Du travail acharné autant pour Mme Pruneau que pour les élèves qui se donnaient à fond pour la réussite de cette production depuis l'été 2019. «On a fait les auditions en décembre avant de partir pour les vacances, on a commencé nos pratiques les fins de semaine, le dimanche, et c'était écoeurant! Les jeunes me faisaient pleurer», avoue celle qui éprouve encore beaucoup d'empathie pour le groupe qui n'a pu rendre le projet jusqu'au bout.

Une grande famille

La professeure considère d'ailleurs l'école Jacques-Hétu comme une grande famille, en particulier les jeunes dont elle prend soin comme s'ils étaient ses propres enfants. «Quand on arrête au Dollarama, c'est à nos élèves qu'on pense. On arrête pour acheter des bonbons à l'Halloween, à Noël, pour les cadeaux de fin d'année. J'ai toujours mes élèves en tête. Je n'ai jamais fini de travailler! C'est une passion, c'est une vocation.»

C'est le cas de dire que Pascale Pruneau est dévouée à son métier puisqu'elle développe même des personnages pour sa classe de 3e année en mathématiques et en français. Une fois par mois, elle

va se déguiser pour dynamiser ses apprentissages. «J'ai beaucoup de plaisir à enseigner. C'est une école qui est propice à ça aussi, faisant référence aux mises en situation. J'aime ça entendre les enfants rire, j'aime ça qu'ils soient bien dans ma classe. C'est vraiment important qu'il n'y ait jamais de chicane», fait valoir celle qui a le bien-être des enfants à coeur.

«Je leur dis [aux élèves] au début de l'année: ''vous êtes comme mes enfants, je vous garde jusqu'au 23 juin, vous êtes ma famille et je vais prendre soin de vous comme la prunelle de mes yeux''.»

Leur réussite, leur persévérance et leur bonheur est donc tout ce qui importe pour l'enseignante. «Ce n'est pas évident en mathématiques. Il y a des résolutions de problèmes très corsées et je leur dis de persévérer, c'est la plus belle qualité que tu peux avoir. Quand j'ai des élèves qui débloquent et qui disent ''Ah yes je comprends!'', ça, c'est dix paies.»

«La retraite est encore loin pour moi, je n'ai pas l'impression que je vais la prendre. Je suis heureuse! [...] Je ne m'ennuie pas avec cette tâche-là», dit-elle en faisant référence aux différentes matières qu'elle a la chance d'enseigner et aux spectacles qu'elle réalise.

À travers les sports qu'elle pratique, la danse qu'elle continue d'entretenir en dehors de l'école et les corrections, elle mentionne que l'équilibre est la clé. Évidemment, la passion y est pour beaucoup. «Ce qu'on veut, les profs, c'est rendre le monde meilleur. C'est la base, les valeurs du coeur, les valeurs d'humain. Il faut apprendre à vivre avec les autres», conclut celle qui continuera assurément de marquer les esprits des jeunes qui passeront dans sa classe.

Vous connaissez un enseignant inspirant vous aussi? Envoyez-nous vos histoires à jeunesse@lenouvelliste.qc.ca

Le Nouvelliste (Numérique), 10 avril 2022, page J3

leNouvelliste
NUMÉRIQUE

Une boulangerie unique en son genre à l'Académie les Estacades

AMÉLIE HOULE
Le Nouvelliste

Lorsqu'on circule dans les couloirs de l'Académie les Estacades les jeudis et vendredis, il peut être difficile de ne pas succomber à l'odeur du pain frais, celle qui nous chatouille les narines et nous titille les papilles gustatives. Et c'est le cas de le dire, il y a de quoi saliver, puisque les élèves du programme Préparation à la vie y concoctent chaque semaine une trentaine de pains de toutes sortes grâce à leur boulangerie entrepreneuriale «Pain À Vie - La mie du jour» qui a vu le jour à l'automne 2021.

Déjà fort populaire auprès du personnel de l'école et même des parents, la boulangerie mise sur pied par les élèves âgés de 14 à 20 ans vivants avec une déficience intellectuelle légère a en effet de quoi surprendre. Ce n'est pas une seule sorte de pain qui est offerte chaque semaine, mais bien près de 10 saveurs différentes.

Pain au chocolat, au fromage, pain baguette, les choix sont nombreux mais surtout, aux dires des principaux concernés, délicieux! Et évidemment, l'un d'entre eux se démarque du lot. Lequel?

«Celui au chocolat bien sûr, car le chocolat est très populaire!», lance rapidement Catherina Hellmann.

Les noms des différents pains ont d'ailleurs été choisis soigneusement par les élèves afin de faire un rappel avec l'établissement scolaire. Ainsi, on retrouve notamment le Choco-bonheur, le Gaulois, l'Estamiche, le Meunier, le 501 des Érables, le Hippie et l'Estacade.

«Les élèves ont été impliqués dans tout le processus, pour trouver les recettes, le nom de la boulangerie et ce qu'il faut savoir, c'est qu'on fait de l'intégration des matières avec ça autant en mathématique qu'en français. Bref, on les prépare vraiment au marché du travail», explique avec fierté François Arguin, enseignant du groupe Préparation à la vie.

Préparer les élèves au marché du travail

Si les élèves du programme Préparation à la vie sont enthousiastes envers la boulangerie et démontrent un intérêt certain, il n'en demeure pas moins qu'une mission cachée était derrière ce projet au départ, soit celle de les préparer à leur vie adulte en leur permettant d'acquérir différentes compétences en ce qui a trait au monde du travail.

Et cette idée, c'est celle de leur enseignant François Arguin et de leur technicienne en éducation spécialisée, Nathlyn Deslauriers qui cherchaient un projet du genre à proposer à leurs élèves dès la rentrée scolaire 2021.

«On cherchait une idée, car dans notre programme, on a des cours à suivre selon le programme, donc ils doivent notamment faire des stages en milieu de travail et on cherchait quelque chose à l'interne pour être durable et formateur pour nos jeunes. On a donc cogité et on est arrivé avec l'idée de faire du pain. On a commencé à regarder des vidéos, on a trouvé des recettes et finalement, on a pratiqué avec les élèves l'an passé pour voir si on était capable, et c'était pas pire», raconte M. Arguin.

Vêtus de leur uniforme noir, les boulangers en herbe mettent ainsi la main à la pâte chaque jeudi et vendredi depuis le mois de septembre dans leurs locaux qu'ils surnomment affectueusement l'Appartement.

«On s'habille en boulangerie avec notre chandail noir et notre filet noir, après on va se laver les mains et on va finalement préparer le pain», explique Ambre Lacoste-Eagan, lorsqu'on la questionne sur la marche à suivre.

«On s'améliore de plus en plus en faisant la bonne production de boulangerie. On s'en vient sur la bonne voie», lance quant à lui Youssef Nouboud, tout sourire.

D'ailleurs, il n'est pas question pour les élèves de se séparer les tâches selon les intérêts de tous. C'est plutôt à chacun d'entre eux d'accomplir les différentes tâches lors de la confection. Nettoyage des surfaces,

préparation des ingrédients, confection de la pâte... rien n'est laissé au hasard et tous mettent la main à la pâte, confient-ils.

«On n'a pas de tâches précises, on se place toujours deux par deux, on mesure et même pour la vaisselle, on participe tous», dira simplement Catherina Hellmann.

a d'ailleurs été pensé afin de rendre la confection plus facile pour les élèves qui prennent un certain plaisir à faire le pain en duo.

«Toutes les recettes sont imagées, donc on a une image d'une tasse par exemple et les élèves peuvent la rayer quand c'est fait. D'ailleurs, chaque étape est faite avec un crayon effaçable pour rayer et savoir où ils sont rendus», précise la technicienne en éducation spécialisée, Nathlyn Deslauriers.

«Ils sont rendus vraiment autonomes, ils ont leur recette qui est presque toujours la même. Ils sont en équipe de deux, l'un qui met les ingrédients et l'autre qui coche si c'est bien fait et après ils vont pétrir», poursuit pour sa part François Arguin.

Apprendre en s'amusant

En plus de permettre une plus grande autonomie afin d'outiller les jeunes au marché du travail, l'entreprise scolaire «Pain à Vie - La mie du jour» permet également aux élèves de faire plusieurs apprentissages, et ce, sans qu'ils ne s'en rendent vraiment compte.

«La matière est intégrée dans le processus. Par exemple, on leur apprend à calculer l'argent et on fait la caisse, on leur apprend à compter, à payer», précise M. Arguin.

Résultat, les matières scolaires telles que le français, les mathématiques, la sensibilisation au monde du travail et la préparation au marché du travail sont mis de l'avant d'une façon unique et ludique.

«On apprend aussi avec l'argent, car pour tous les pains qu'on vend, il faut savoir combien on a de revenus et on doit aussi calculer comment dépenser notre argent pour acheter les ingrédients par la suite», souligne avec fierté Ambre Lacoste-Eagan.

amassé par les élèves chaque semaine servira par la suite à payer une sortie scolaire au groupe de M. Arguin. Si certains auraient aimé pouvoir aller à Walt Disney, l'activité devrait être plus modeste, rassure l'enseignant qui y voit par le fait même une occasion en or de les conscientiser à la valeur de l'argent.

«Moi j'aime beaucoup aller vendre les pains, car je peux voir les personnes et j'aime ça quand ils me remercient et qu'ils sont contents d'acheter nos produits», conclut Catherina Hellmann.

Rappelons que le projet a vu le jour grâce à l'appui de l'organisme OSEntreprendre et de la direction de l'école afin d'acheter le matériel nécessaire à la confection des pains.

Votre classe a mis sur pied une entreprise? Faites-le nous savoir! Écrivez à jeunesse@lenouvelliste.qc.ca.

Le Nouvelliste (Numérique), 10 avril 2022, page J12

leNouvelliste
NUMÉRIQUE

Un projet vert pour les écoles de Bécancour-Nicolet-Yamaska

MATHYS BERTRAND
Le Nouvelliste

Un nouveau projet vert fait son apparition dans les écoles primaires de Bécancour-Nicolet-Yamaska. En effet, six écoles recevront un appareil Tero qui transforme les résidus organiques en fertilisant pour la terre. Il s'agit d'un projet pilote qui débutera à la rentrée scolaire 2022-2023.

Le projet qui se nomme «Une classe à part» a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes au compostage et au gaspillage alimentaire grâce à des capsules vidéo ainsi qu'à l'appareil Tero. Plus de 300 élèves par année auront la chance de bénéficier du projet créé par la Régie Intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY).

Isabelle Deschênes, directrice générale de l'organisme, a mis l'accent sur l'importance de former les enfants à la gestion des déchets. «Les enfants, c'est la génération du futur et si nous implantons des bonnes habitudes de base, ça va devenir naturel pour eux.» La présidente explique aussi que le choix de partenariat avec la compagnie Tero, une compagnie québécoise, est bel et bien stratégique. «Il n'y a rien de mieux que la technologie pour faire apprendre aux tout petits et en plus, il vont voir le fruit de leur récolte!»

En effet, après que les restants de sandwichs, les pelures de clémentines et les légumes pas mangés soient déposés dans la machine, un cycle d'environ huit heures commence. À la fin de ce dernier, un fertilisant tout préparé en ressort!

La Caisse Desjardins qui finance le projet affirme pouvoir introduire un aspect économique au projet. «Avec le produit final, les élèves pourront le vendre pour créer des expériences économiques en bas âge», a mentionné Yvan Béliveau, représentant de Desjardins.

La RIGIDBNY tente depuis sa création, en 1995, de sensibiliser les 22 municipalités sous son étendard à être responsables écologiquement.

*JournalLeSoir.ca, 10 avril 2022, page NA

Plus de reconnaissance réclamée pour les enseignants

Le député Harold LeBel. (Photo: courtoisie)

Le député de Rimouski à l'Assemblée nationale du Québec, Harold LeBel, questionne le gouvernement concernant son manque de reconnaissance envers les enseignant.e.s « qui ont réalisé de véritables prouesses depuis le début de la pandémie il y a maintenant un peu plus de deux ans. »

« À juste titre, le gouvernement a reconnu d'une certaine façon l'ampleur de la tâche du personnel du réseau de la santé. Il a par exemple accordé aux gens sur le terrain ce qu'on appelle désormais des « primes COVID », qu'il vient d'ailleurs de prolonger jusqu'en mai. »

« Or, les « profs », comme on les appelle communément, ont dû s'adapter à une multitude de situations inédites avec la pandémie : cours suspendus dans la dernière ligne droite de l'année scolaire, reprise avec tous les défis entraînés par la mise à niveau nécessaire des élèves après cette interruption, enseignement à distance, enseignement hybride nécessitant là aussi des mises à niveau pour les jeunes qui reviennent à l'école après un séjour à la maison, port du masque obligatoire, port du masque annulé pour redevenir obligatoire, adaptation constante en raison de la fluctuation des cas de COVID-19, etc. », souligne monsieur LeBel.

Conscient des efforts?

« Pourtant, la CAQ (Coalition avenir Québec) n'a rien accordé aux enseignantes et enseignants, bien qu'ils portent l'avenir du Québec entre leurs mains. Même si l'argent ne peut à lui seul constituer un

baume pour des employés surchargés de travail, il donne au moins le signal que le gouvernement se montre conscient des efforts consentis. En ce sens, les profs méritent bien eux aussi une gratification financière », estime le député de Rimouski.

« J'ai donc déposé une question au feuilleton de l'Assemblée afin d'ouvrir les yeux du gouvernement sur cette réalité », signale monsieur LeBel.

Marque de reconnaissance

« Les charges mentales et de travail des enseignantes et enseignants ont radicalement augmenté depuis le début de la pandémie. Nous demandons la création d'un groupe de travail paritaire pour qu'une compensation d'au moins deux semaines de travail en heures supplémentaires nous soit accordée en guise de reconnaissance pour ce surcroît (de travail). Avec la pénurie que nous subissons sur le terrain, une marque de reconnaissance ne nous fera sûrement pas de tort », explique le président du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), Jean-François Gaumond.

« L'incertitude causée par l'arrivée d'une sixième vague de COVID-19 laisse craindre le retour de mesures sanitaires davantage contraignantes dans les écoles et de plus en plus d'absences chez les élèves. Chaque vague ajoute une surcharge de travail et nous n'avons jamais vu la couleur d'une prime jusqu'à présent. Il serait temps que le gouvernement pense aux enseignantes et aux enseignants du Québec », renchérit le président du syndicat.

*MonJoliette.com, 10 avril 2022, page NA

Pénurie de main-d'œuvre dans le transport scolaire : « on veut que notre métier soit reconnu », lance Josée Dubé

Steven Lafortune

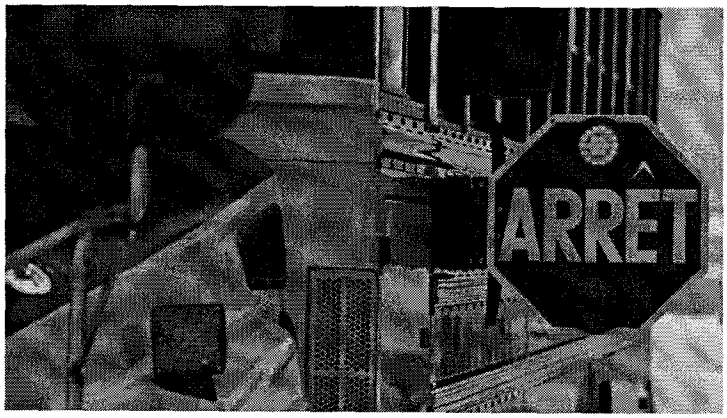

Le Secteur transport scolaire de la Fédération des employés de services publics (FEESP-CSN) a déposé aujourd'hui une pétition afin de réclamer d'urgence une hausse significative des salaires des conducteurs de véhicules scolaires, autobus et berlines.

La présidente du Secteur transport scolaire de la FEESP-CSN et présidente du Syndicat des travailleurs des Autobus Gil-Ber, Josée Dubé, a indiqué qu'au Centre de services scolaire des Samares, 3500 parcours ont été annulés depuis le début de l'année, de même que 2600 au Centre de services scolaire des Affluents. Chaque jour, 1500 élèves n'ont pas de service en raison de cette pénurie.

« Il y a 10 500 chauffeurs d'autobus au Québec et il en manque 1500. Faites le calcul comme vous le voulez, faire tous les circuits, c'est pratiquement impossible. Il y a même des parents qui n'ont jamais eu de service depuis le début de l'année, ce n'est pas des blagues », s'exclame celle qui est également conductrice au sein de Autobus Gil-Ber, qui est en manque d'une dizaine de chauffeurs.

Le salaire est au centre de cette pénurie selon ses dires. Mme Dubé, a laissé entendre que la relève est presque inexistante en raison du faible salaire, d'où leur revendication de demander un taux horaire à 25$/heure.

De plus, elle explique qu'elle doit se battre avec le chômage chaque année, notamment durant le congé des Fêtes, la semaine de relâche au mois de mars ainsi que durant l'été.

« Techniquement, aux yeux de Services Canada, je me dois de me trouver un emploi, et ce, même si je recommence en septembre. C'est illogique. Avec des heures coupées, c'est impossible. Il faut être présent en début et en fin de journée », renchéri-t-elle.

« Il faut que notre métier soit reconnu. Nous ne sommes pas pris au sérieux. Ce n'est plus un emploi de retraité, c'est un métier, avec toutes les règles de l'art. Nous avons une classe 2 que nous devons mettre à jour tous les trois ans, alors il faut grandement que nous soyons reconnus »
– Josée Dubé

La vice-présidente de la FEESP-CSN, Stéphanie Gratton, ajoute quant à elle que le gouvernement de François Legault martèle que l'éducation est importante à ses yeux. Elle voit donc un lien direct avec l'éducation le fait que les élèves ne peuvent se rendre à l'école, faute de transports.

« Nous avons aussi demandé une rencontre avec le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, au début du mois de mars et nous n'avons toujours pas reçu d'accusé de réception », se désole-t-elle.

La pétition, accessible sur le site de l'Assemblée nationale, est parrainée par la députée de Sherbrooke et porte-parole du 2e groupe d'opposition en éducation, Christine Labrie. Une manifestation aura aussi lieu le 14 mai à ce sujet, et ce, un peu partout au Québec.

*MonThetford.com, 10 avril 2022, page NA

La région se démarque à la Finale régionale d'Expo-sciences

Alain Faucher

Gracieuseté. Jérémy Moreau et Xavier Julien

Le Cégep de Thetford et le Centre de services scolaire des Appalaches se sont démarqués à la finale régionale d'Expo-sciences Hydro-Québec de Québec et Chaudière-Appalaches récemment.

Shania Lessard, de la Polyvalente de Black, a reçu le prix Persévérance scolaire du Regroupement des Cégeps pour son projet «L'œil bionique»; Félix-Olivier Cloutier et Brendan Bilodeau, avec leur projet «L'évolution à ta merci», ont obtenu le Prix Jeunesse en TI du Réseau Action TI; Laura Brière, avec son projet «COVID», a remporté la médaille de bronze de la classe collégiale et le prix Antidote pour la qualité de la rédaction de son rapport écrit.

Marie-Jeanne Mercier et Jérémie Abran, avec leur projet «BotaNIQUE les bactéries», ont décroché la médaille d'argent de la classe collégiale; Xavier Julien et Jérémy Moreau, avec leur projet «Nature, source d'inspiration» se sont vu décernés la médaille d'Or de la classe collégiale par la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval.

Shania Lessard ainsi que Xavier Julien et Jérémy Moreau auront la chance de poursuivre l'aventure parmi la délégation régionale à la Super Expo-Sciences Hydro-Québec, finale québécoise. L'événement virtuel se tiendra du 22 au 24 avril prochain.

*Vingt55.ca, 10 avril 2022, page NA

Pénurie de main-d'œuvre record dans le transport scolaire : la FEESP-CSN réclame d'urgence une hausse des salaires des conductrices et conducteurs

Éric Beaupré

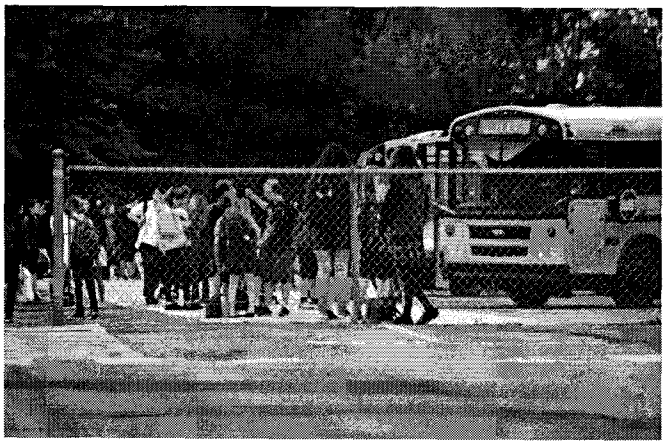

© Crédit photo Eric Beaupré / Vingt55. Tous droits réservés.

Après des années de revendications infructueuses auprès du ministère de l'Éducation pour tenter de régler le grave problème de pénurie de main-d'œuvre qui continue de sévir dans le transport scolaire partout au Québec, le Secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) dépose aujourd'hui une pétition, accessible dès maintenant sur le site de l'Assemblée nationale, afin de réclamer d'urgence une hausse significative des salaires des conductrices et conducteurs de véhicules scolaires, autobus comme berlines. Cette pétition est parrainée par la députée de Sherbrooke et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en éducation, Christine Labrie.

Des milliers de trajets annulés

« *Au cours des dernières semaines, la pénurie de conductrices et conducteurs de véhicules scolaires a atteint un sommet inégalé. Uniquement au Centre de services scolaire des Affluents, plus de 2600 parcours ont dû être annulés à ce jour en raison du manque de conducteurs. Au Centre de services scolaire des Samares, la situation est similaire, avec environ 3500 parcours qui ont dû être annulés depuis le début de l'année scolaire. Pour ces deux Centres de services scolaires seulement, cela équivaut à plus de 1500 élèves qui n'ont pas de service chaque jour. C'est absolument inacceptable* », **a déploré Josée Dubé, présidente du Secteur transport scolaire de la FEESP-CSN et présidente du Syndicat des travailleurs des Autobus Gil-Ber-CSN.**

Cette situation n'est pas propre à la région de Lanaudière; elle touche l'ensemble des régions du Québec. À l'heure actuelle, on estime qu'il manque environ 1200 conductrices et conducteurs pour endiguer la pénurie, ce qui constitue un frein à l'accès à l'éducation, car plusieurs élèves manquent l'école quotidiennement, faute de transport scolaire.

Un besoin évalué à 90 M$

« Aujourd'hui, nous mettons en ligne une pétition pour revendiquer une enveloppe dédiée exclusivement à l'amélioration des salaires des conductrices et conducteurs. Il s'agit d'un besoin criant qui est évalué à environ 70 M$ par année, en plus des 20 M$ déjà affectés au Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire (PAFCAS), qui n'a démontré aucun effet sur l'attraction ni la rétention de personnel, puisqu'il ne modifie pas substantiellement les conditions salariales de l'emploi », **a déclaré Stéphanie Gratton, vice-présidente de la FEESP-CSN.**

Accentuation des moyens de pression et appel à la mobilisation

D'autres actions de mobilisation seront effectuées d'ici la fin mai pour faire pression sur le gouvernement. En ce sens, la sortie des nouvelles règles budgétaires pour le transport scolaire est l'occasion parfaite pour régler le problème. « *Il est temps de cesser les demi-mesures et de régler le problème pour de bon sans quoi le service fiable et sécuritaire du transport scolaire sera en péril. Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge se doit d'agir maintenant !* », **a ajouté la présidente du Conseil central de Lanaudière CSN, Patricia Rivest.**

« *Aujourd'hui, j'appelle les conducteurs et conductrices des quatre coins du Québec à se mobiliser, à faire circuler la pétition et à interpeller les élus de leurs régions. On invite aussi les parents, premières victimes de la pénurie de conducteurs-trices, à se mobiliser en vue d'un refinancement du transport scolaire pour préserver le droit à l'accès à l'éducation de leurs enfants* », **a conclu Josée Dubé.**

*EnBeauce.com, 10 avril 2022

Jeux du Québec 2025: Saint-Georges retire sa candidature

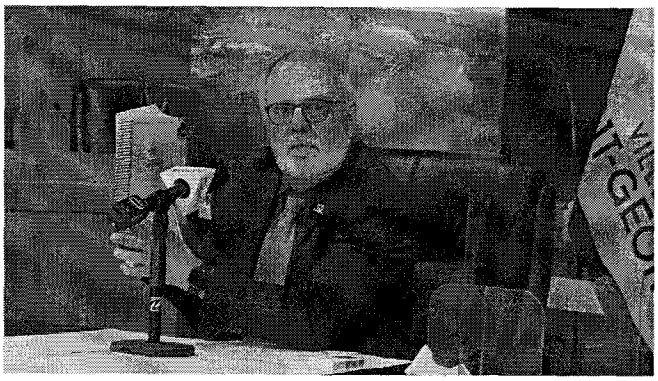
Sylvio Morin/EnBeauce.com

Par Sylvio Morin, Chef des nouvelles

En raison de l'inflation des derniers mois, qui a une incidence sur la hausse des coûts, et devant l'incertitude de l'aménagement d'une nouvelle piste d'athlétisme en temps pour l'événement, la Ville de Saint-Georges vient de retirer sa candidature pour l'organisation des Jeux du Québec d'été 2025.

La nouvelle a été annoncée en fin de matinée aujourd'hui lors d'une conférence de presse tenue par le maire, Claude Morin.

« *Il aurait fallu aller fouiller davantage dans la poche des concitoyens pour être en mesure de financer ces jeux mais le conseil a jugé que non et c'est une sage décision* », a déclaré le maire qui a toutefois indiqué que cette décision n'avait quand même pas été prise de « *gaieté de coeur.*»

M. Morin a rappelé qu'une ville qui reçoit les Jeux du Québec obtient deux aides du gouvernement du Québec. La première, de l'ordre de 5 M$, a pour but d'aider la ville hôte à procéder à la mise à jour de ses infrastructures sportives. La seconde, de 1,4 M$, permet de financer les opérations pour la tenue des Jeux. À ce montant, s'ajoutent des sommes prévues dans différents programmes gouvernementaux tant provincial que fédéral.

Malgré ces aides, Ville de Saint-Georges estime qu'elle aurait eu à investir une somme supplémentaire de 7,5 M$ en argent, biens et services pour recevoir cet événement, « une somme beaucoup trop considérable » aux yeux de l'administration municipale. Cette somme ne tient pas compte non plus de la fluctuation des coûts qui pourrait survenir d'ici la tenue de l'événement.

Saint-Georges a dépensé environ 25 000 $ pour la préparation de sa candidature aux jeux.

Suggestions et aides gouvernementales

Pour M. Morin, « *la méthode pour financer les villes hôtes doit être repensée. Même comme cité régionale, pour une ville de 33 500 habitants, il est très difficile de compétitionner avec les grandes villes de plus de 100 000 habitants qui possèdent déjà les infrastructures requises et les ressources financières et humaines qui vont de pair. Le gouvernement devrait tenir compte de la capacité de payer du milieu hôte pour ajuster les subventions en conséquence.* »

Le comité de mise en candidature de la Ville a déjà sensibilisé Sports Québec à cet effet lors de sa dernière rencontre. Nous comptons sur leur expertise pour convaincre le gouvernement de bonifier l'aide financière pour la tenue de la finale provinciale.

« *J'avoue que je suis déçu, mais à la fois serein puisque cette décision du conseil a été prise dans l'intérêt des contribuables, déjà durement éprouvés par la situation économique inflationniste actuelle* », d'ajouter Claude Morin.

Parmi les infrastructures qui soulevaient des incertitudes au niveau financier, mentionnons notamment l'aménagement de la nouvelle piste d'athlétisme, essentielle pour la tenue des Jeux. Le **CSSBE** a déposé une demande d'aide financière au gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière. Toutefois, le gouvernement ne s'est toujours pas prononcé à ce sujet.

Demandes

« *Je demande donc au gouvernement du Québec de revoir sa façon de financer les villes pour l'obtention des Jeux du Québec et de bonifier son aide financière en fonction de la taille des municipalités. Sinon, il sera de plus en plus difficile pour les régions de soumettre une candidature dans le futur* », d'ajouter le maire.

« *Ville de Saint-Georges n'abandonne pas. Elle reporte l'idée de poser de nouveau sa candidature pour les Jeux du Québec lors d'éditions subséquentes, le temps de voir si le gouvernement du Québec va écouter le monde des régions et revoir sa stratégie* », de préciser le maire de Ville de Saint-Georges Claude Morin. Ce dernier a tenu à souhaiter le plus grand des succès à la Ville de Trois-Rivières.

La Presse Plus, 9 avril 2022, page A30

LAVAL

UNE ÉCOLE PRIMAIRE FERMÉE À CAUSE DE MOISISSURES

L'école primaire Les Cèdres, du centre de services scolaire de Laval, a dû fermer vendredi après la découverte de moisissures dans des locaux de musique. Lundi et mardi, les autorités souhaitent « procéder à des investigations additionnelles et valider l'étendue des travaux à effectuer ». En début de semaine, les élèves de cette école située dans l'ouest de Laval auront donc de l'enseignement à distance.

— LOUISE LEDUC, *LA PRESSE*

Le Journal de Montréal, 9 avril 2022, page 19

Une école met le paquet pour l'Ukraine

Des élèves du primaire ont amassé de 3000 $

Chaîne humaine, drapeaux, maquillage bleu et jaune. Les élèves d'une école primaire de Montréal ont mis le paquet hier pour montrer leur solidarité aux Ukrainiens après avoir amassé quelque 3683 $.

DOMINIQUE SCALI
Le Journal de Montréal

« Même s'il pleut, je trouve qu'on devrait sortir dehors parce que les gens [en Ukraine] vivent des choses vraiment plus difficiles que nous. »

C'est ce qu'a dit un élève de 6e année à son enseignante Barbara Szymula en vue de la chaîne humaine organisée devant l'école primaire de la Belle-Rive de Pointe-aux-Trembles, hier.

Sous les klaxons des automobilistes, les quelque 500 jeunes alignés ont agité des drapeaux et respecté une minute de silence.

Toute la semaine, ils ont sollicité leur entourage pour recueillir des sous à donner à la Croix-Rouge.

« Je ne pensais pas qu'on allait amasser autant », s'étonne Isabelle Boucher, une des trois enseignantes qui se sont mobilisées pour organiser la collecte de fonds.

C'EST UN FILM ?

Quelques jours après le retour de la semaine de relâche, les enseignants ont commencé à avoir des questions de la part de leurs élèves sur la situation en Ukraine.

La guerre se rendra-t-elle jusqu'ici ? Pourquoi Vladimir Poutine fait-il ce qu'il fait ?

Sans trop entrer dans les détails pour éviter de les apeurer, elles en ont profité pour introduire des notions de géographie, de politique et même d'éthique et culture religieuse, explique Nathalie Rivest.

« Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est un film ? », s'est notamment fait demander Barbara Szymula.

Pour elle, la guerre en Ukraine est une réelle source d'angoisse. Sa grand-mère de 92 ans habite en Pologne, à 200 kilomètres de la frontière ukrainienne, raconte-t-elle en retenant ses larmes.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Journal de Montréal, 9 avril 2022, page 47

ALLOPROF

Pose ta question sur la Zone d'entraide!

Il y a 25 ans naissait Alloprof, un organisme à but non lucratif d'aide aux devoirs par téléphone, une initiative originale visant à intéresser les jeunes à l'école, et à les responsabiliser face à leur propre succès scolaire. Aujourd'hui, Alloprof utilise les plus récentes technologies et propose plein de nouveaux outils pour aider les élèves du primaire et du secondaire du Québec.

Pour trouver de l'aide, les jeunes qui se sentent bloqués sur un devoir peuvent poser toutes leurs questions scolaires sur la Zone d'entraide, ouverte 7 jours sur 7. Du théorème de Pythagore en passant par la trigonométrie ou les marqueurs de relation, toutes les questions sont bonnes... et trouvent des explications!

Inspirée des réseaux sociaux, la Zone d'entraide permet aux jeunes de poser des questions, mais aussi de proposer des explications aux autres. Ainsi, ils se sentent soutenus et responsabilisés dans un échange qui accroît leur confiance en soi. Pour s'assurer de la validité des échanges, toutes les explications sont vérifiées par une équipe professionnelle. La Zone d'entraide d'Alloprof est réellement facile d'utilisation, personnalisée, rapide et fiable. Une fois le compte créé sur le site, il suffit de taper sa question, et il est même possible d'ajouter une photo ou une capture d'écran de son problème.

Alloprof propose un autre nouvel outil, les MiniRécups : de courtes récupérations sous forme de vidéos couvrant les notions essentielles les plus difficiles. Rapides et interactives, elles permettent de réviser n'importe où et n'importe quand.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

The Gazette, 9 avril 2022, page A3

Schools trying to contain spread of COVID-19 as sixth wave rises

JESSE FEITH

To ensure the situation didn't get out of hand, one high school in Laval sent all students home last Friday and asked parents to test their children for COVID-19 two times over the weekend.

At a private elementary school in Montreal, meanwhile, students were asked this week to once again wear masks at their desks after a handful of cases quickly spread and grew to more than 30.

As the pandemic's sixth wave continues in Quebec, the virus is once again spreading among students and teachers, forcing schools to adapt in order to contain transmission and avoid prolonged closures or disruptions.

"We can't control everything," Chantal Bourgeois, the co-general director of Outremont's École Buissonnière, said this week. "But we're doing what we hope can make a difference."

Though Quebec maintains the situation is stable in schools, pandemic-related student and teacher absences have increased across the province in recent weeks after decreasing steadily since early February.

According to Quebec's Education Ministry, student absences grew for a third straight week this week, jumping by 30 per cent. The number of absent teachers increased by nearly the same percentage, and the number of classes being taught remotely more than doubled, from 43 to 112.

Overall, there are now 31,824 students, 2,092 teachers and 1,402 other staff members absent due to COVID-19. The numbers include students who tested positive as well as those who are self-isolating without a positive test.

At École Buissonnière, Bourgeois said the rise in cases started being felt two weeks ago before sharply increasing last week, reaching more than 32 students.

Bourgeois said the school asked students to wear masks during class again to hopefully contain the increase and avoid disruptions. The measure is temporary, she noted, and though strongly recommended, parents can still opt against it if they choose to.

"We're navigating through this the best we can," Bourgeois said. "No decision will please everyone, and some parents wish we did even more. But we don't think this is excessive and do think it could help."

Bourgeois said the change was needed to shield students and teachers alike, noting it's becoming increasingly challenging to replace staff who are either sick or isolating.

"We reacted to try to avoid disruptions," she said.

"And we're hoping the spring and better weather will bring some relief."

Josée Pepin, the owner of North Star Academy Laval, said the private high school decided to send students home last Friday after recording 25 cases among its roughly 150 students.

After asking parents to test their children through the weekend, another dozen cases were discovered.

"The anxiety was too high," Pepin said of the decision, noting some parents who need to travel for work purposes have started keeping their children home as a precaution.

"So we decided to send the whole school home. And it was really helpful for us, because now all those students who tested positive didn't come in on Monday and I'm sure it's made a huge difference."

Throughout the pandemic, Quebec has maintained schools do not drive transmission but are rather a reflection of the situation in the province — a stance repeated by interim public health director Dr. Luc Boileau this week.

During a news conference Friday, Dr. Marie-France Raynault, a medical adviser in the public health department, said the province feels the situation is stable in schools and doesn't intend to add any measures.

"We've seen a number of cases of course in schools, as we've seen them elsewhere in the community," Raynault said. "(But) the situation is not worse in schools; in fact, it's a little bit better than what we see elsewhere."

But for Dr. Simona Bignami, a professor at the Université de Montréal who has studied transmission in schools during previous waves, Quebec's continued stance on schools is misguided.

"Past research for previous waves shows that COVID does spread through schools, and it's not just a reflection of COVID prevalence in the community," Bignami said this week. "Especially when public measures are inadequate — and that means when there is no universal masking, no isolation, and no grouping (of the students)."

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

La Voix de l'Est, 9 avril 2022, page 10-11

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU
marie-france.letourneau@lavoixdelest.ca

Des élèves de l'école primaire Assomption ont relevé un grand défi au cours des derniers mois. Ils ont jonglé avec les mathématiques et l'apprentissage du français, apprivoisé des notions d'entrepreneuriat et réfléchi à l'environnement. Comment? Ils ont mis sur pied Créer-Sacs, une coopérative de fabrication de sacs écoresponsables.

Environ 30 élèves des classes de Nathalie Jetté (4e année) et Johanna Soderbom (classe d'accueil) ont participé à ce projet. « Ils ont créé des sacs à partir de chandails qu'ils ont récupérés, explique Mme Jetté. En les taillant et en les nouant, ils en ont fait des sacs écoresponsables. »

Les élèves sont engagés dans cette aventure depuis l'automne dernier, précise l'enseignante. L'élément déclencheur ? La quantité de masques abandonnés au sol dans la cour d'école. Cela a été le prétexte à une réflexion sur les répercussions de ce type de pollution. C'est dans la foulée que l'idée de Créer-Sacs a germé afin de réduire l'impact environnemental du textile.

Rien n'a été fait à moitié. Les élèves et les enseignantes ont documenté le phénomène de la « mode jetable ». « À l'heure actuelle, environ 130 milliards de vêtements sont consommés par an, soit 60 % de plus qu'il y a 15 ans. C'est de la surconsommation », ont fait valoir les jeunes entrepreneurs à *La Voix de l'Est*, dans le cadre d'une présentation.

Ils ont officiellement lancé leur coopérative lors d'une assemblée générale en novembre dernier. Ils ont été guidés dans le processus par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), de même que par CoopFa. L'entrepreneur Jonathan Parent, d'Objectif humain, agit en outre à titre de parrain de leur coop.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Par la suite, les tâches ont été réparties entre les quatre comités formés par les élèves : marketing, ressources humaines, production et ventes. « On mettait environ une heure par semaine, tout le monde ensemble. Mais on prenait aussi des récréations et d'autres moments sur l'heure du dîner, en petits comités, pour faire avancer le projet », explique Nathalie Jetté.

« Pour mes élèves qui ne parlent pas français ou très peu, ils se sont plus impliqués au niveau de la production, souligne l'enseignante de la classe d'accueil, Johanna Soderbom. Ça leur a donné une idée de comment on collabore avec d'autres élèves et une première expérience en entrepreneuriat. »

En cours de route, les élèves ont néanmoins rencontré quelques pépins avec la fabrication. « On a eu des problèmes à nouer les sacs. On a réalisé que ça se défaisait au lavage. Ce n'était pas prévu, mais on a dû demander à une couturière bénévole de fermer les sacs avec une couture pour être sûrs qu'ils soient étanches, si les nœuds se défont », souligne Mme Jetté.

Le CQCM, l'Atelier 19 et Jonathan Parent notamment ont offert les t-shirts aux jeunes entrepreneurs. D'autres ont été amassés lors de collectes à l'école. Les sacs écoresponsables seront vendus 3 $. Les élèves en vendront à l'école (sur la rue Albert, à Granby), le 22 avril, Jour de la terre. Il sera aussi possible de s'en procurer lors de l'exposition annuelle de l'Atelier 19, du 3 au 8 mai, au centre France-Arbour.

« ILS SE SONT SURPASSÉS »

Selon Nathalie Jetté, tout cela aura permis aux élèves d'exercer leur autonomie et leur leadership. Ils ont également veillé à réaliser des affiches pour la promotion des sacs et à écrire des lettres de remerciements aux partenaires du projet. Le logo de Créer-Sacs a été choisi au terme d'un concours de dessins.

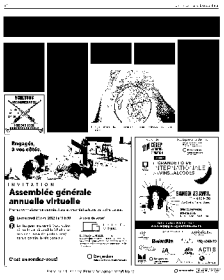

« On veut vraiment les amener à aller plus loin, dit l'enseignante. Et ils se sont surpassés. Chaque comité a travaillé très fort. »

La moitié des profits, issus de la

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

vente des sacs, sera remise à l'Atelier 19, un organisme qui valorise la créativité des jeunes, tout en ayant une préoccupation environnementale. L'autre moitié permettra aux jeunes entrepreneurs de récompenser leurs efforts, possiblement à l'occasion d'un dîner pizza. « Si on a plus de revenus que prévu, on va peut-être ajouter de la crème glacée », lance M^me^ Jetté en souriant.

Selon elle, une demande d'aide financière a également été déposée dans le cadre du volet scolaire du défi OSEntreprendre.

La coopérative de fabrication de sacs écoresponsables étant dûment formée, les enseignantes prévoient poursuivre le projet l'an prochain. Elles pourront mettre à profit l'expérience acquise cette année.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

La Voix de l'Est, 9 avril 2022, page 20-21

DRÔLES D'OISEAUX ET PETITS COCOS À BORÉART

ISABEL AUTHIER
isabel.authier@lavoixdelest.ca

Depuis mercredi, les oiseaux et les petits cocos se côtoient joyeusement chez Boréart. Jusqu'au 15 mai, la salle d'exposition granbyenne accueillera non seulement les œuvres de l'aquarelliste Sophie Rozenn Boucher, mais aussi celles des 400 enfants qui auront appris à peindre avec elle.

Première évidence : dans cette exposition évolutive hautement printanière, intitulée *Drôles d'oiseaux*, la couleur est la vedette incontestée. Sur les murs immaculés de Boréart, une douzaine de volatiles bigarrés se pavanent tout en beauté et en humour. *Mésange élégante*, *Flamant détendu*, *Perroquet éclatant*... Les noms des tableaux — tous traduits en latin pour ajouter au plaisir — témoignent de la volonté de l'artiste d'émerveiller et de faire sourire.

Au fil de ses recherches et de ses observations, elle a d'abord dessiné dans son carnet une multitude de becs, pattes et plumes en pièces détachées, qu'elle a ensuite assemblées pour en faire des oiseaux imaginaires. « Mon but, c'était qu'ils soient drôles et excentriques dans leur allure. »

Chaque tableau est d'ailleurs accompagné de son croquis d'origine et du jeu de couleurs qui l'a inspiré.

Le thème des oiseaux lui est venu expressément, dit-elle, pour plaire aux enfants dont la pandémie l'a privé depuis deux ans. Habituée de se déplacer dans les écoles pour enseigner, elle a donc sauté sur la proposition de l'équipe de Boréart de les accueillir directement sur place.

« Il y a tellement d'espèces, de formes et de couleurs, c'était le thème parfait. C'est impossible de rater un drôle d'oiseau ! » affirme la dame en riant.

Une fois les ateliers organisés, elle s'est mise à réfléchir à sa propre production, avant de se lancer dans la création des aquarelles en février et mars, en plus de bricoler la cinquantaine d'oiseaux de papier qui volent au-dessus des visiteurs.

ARTISTES EN HERBE

Au moment du passage de *La Voix de l'Est*, M^me^ Rozenn Boucher achevait un atelier — son troisième en autant de jours — avec les 24 élèves de cinquième année de la classe de M^me^ Kim de l'école Saint-André à Granby. L'enseignante tenait à faire vivre ce moment à ses protégés.

« Les jeunes adorent les arts plastiques. C'est agréable qu'ils puissent voir de vrais œuvres dans une galerie comme Boréart et qu'ils puissent ensuite voir leurs propres œuvres exposées ici. Ils pourront venir avec leurs parents. »

Réunis en cercle à l'issue de l'activité, les apprentis artistes ont fait remarquer que l'aquarelle nécessitait notamment de la patience et de la concentration. « Le temps passe vite quand on fait de l'art ! » s'est exclamé un garçon.

Selon Alizée Dumas, 10 ans, cela « détend aussi l'esprit ». La jeune fille, qui avait déjà fait de l'aquarelle, s'était pointée à l'atelier avec une idée, avant de la modifier considérablement. « J'ai changé la queue, les pattes et le corps de mon oiseau. Mais pas la tête ! »

Angélee Bourgeois, elle, s'est inspirée d'un dessin de sa sœur pour peindre « un canard riche avec une moustache et des lunettes rondes ». « J'aime les arts. Ça permet de laisser aller notre imagination. »

C'est exactement ce que Sophie Rozenn Boucher souhaitait en invitant les enfants à se joindre à elle. « Je vois des étincelles dans leurs yeux. Je les entends souvent dire qu'ils ne sont pas bons en dessin. Ils arrivent avec une appréhension, mais ils sont souvent émerveillés eux-mêmes par ce qu'ils créent. Ici, l'enfant vit une expérience positive et c'est bon

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

pour la confiance en soi. »

Les centaines d'aquarelles réalisées au cours du prochain mois par les jeunes seront intégrées au fur et à mesure à son exposition et présentées toutes ensemble lors d'un événement spécial, le 12 mai.

Outre ses oiseaux, Sophie Rozenn Boucher expose également six œuvres abstraites tirées de sa récente collection *Retour aux sources*, qu'elle souhaite développer. L'une des toiles de cette série a reçu une mention honorifique dans le cadre de la 3e biennale de la Société canadienne de l'aquarelle.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

La Voix de l'Est (Numérique), 9 avril 2022, page A12

Sept postes à pourvoir au CA de Val-des-Cerfs

PASCAL FAUCHER
La Voix de l'Est

Parents, membres du personnel scolaire et gens de la communauté sont appelés à poser leur candidature à sept postes vacants au sein du conseil d'administration (CA) du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs.

Il s'agit de deux postes de représentants de la communauté (un expert en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion de risques ou de gestion de ressources humaines et un expert en matière financière ou comptable), deux de membres du personnel scolaire (personnel d'encadrement et professionnel non enseignant) et trois de parents d'élèves pour les districts 2, 4 et 5.

Ces postes venaient à échéance après deux ans tandis que le mandat des huit autres membres du CA le sera dans un an. Ceci a été établi afin d'éviter que le conseil se renouvelle au complet à chaque fois, explique Audrey Leboeuf, coordonnatrice intérimaire aux communications à Val-des-Cerfs.

Les membres dont le mandat est échu peuvent également se représenter.

Orientations

Les participants au CA d'un centre de services scolaire déterminent les grandes orientations de l'organisme. Ils participent à un minimum de quatre séances par année, en plus d'heures de travail complémentaires allouées à la lecture et à l'analyse.

Ces postes sont bénévoles, mais des allocations de présence aux assemblées sont versées ainsi que pour divers frais.

«Leur rôle est prépondérant quant à notre mission éducative et à notre volonté de mettre en place les conditions gagnantes pour ultimement permettre au personnel d'accompagner nos élèves sur le chemin de leu réussite», indique le directeur général de Val-des-Cerfs, Eric Racine, par communiqué.

«Ils sont les garants de la vision du CSS du Val-des-Cerfs et bonifient la richesse territoriale de notre communauté grâce à leurs réflexions qui éclairent les décisions que prend le conseil d'administration.»

Les personnes intéressées aux postes de membres parents et issus du personnel peuvent déposer leur dossier jusqu'au 1er mai et ceux de la communauté ont jusqu'au 15 mai. Les candidatures retenues seront annoncées en juin.

Le Droit, 9 avril 2022, page 16-17

ÉLÈVE VIOLENT À LA MATERNELLE

LA COUR DONNE RAISON À UNE ENSEIGNANTE GATINOISE

DANIEL LEBLANC
dleblanc@ledroit.com

Le comportement violent d'un enfant de cinq ans qui fréquente la maternelle peut constituer un événement traumatisant et s'avérer une lésion professionnelle pour un enseignant, tranche le Tribunal administratif du Travail (TAT) dans une récente décision au sujet d'une situation hautement problématique survenue dans une école primaire de Gatineau en 2019.

Dans un jugement rendu à la fin du mois de novembre dernier, soit plus de deux ans après les événements, ce tribunal infirme une décision que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) avait rendue en juin 2020 à l'endroit du cas d'une enseignante de maternelle à l'emploi du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).

Un médecin avait posé un diagnostic de syndrome post-traumatique, mais la réclamation de la travailleuse alors en congé de maladie lui était refusée sous prétexte notamment que «les circonstances des incidents ne (dépassaient) pas le cadre normal, habituel et prévisible du travail».

Du même coup, le TAT balaie du revers de la main les arguments de l'employeur, qui alléguait entre autres que «le comportement d'un enfant de cinq ans qui est somme tout de petite taille ne peut objectivement constituer un évènement traumatique pour

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

son enseignante» et que «les évènements (n'avaient) pas la gravité objective nécessaire pour occasionner un diagnostic de syndrome post-traumatique».

Plus de 26 mois après les incidents survenus lors d'une rentrée scolaire qui se déroulait dans un contexte chaotique dans cette école du secteur Hull — des travaux de rénovation en cours à la suite d'une inondation qui avait lourdement endommagé les locaux du préscolaire l'hiver précédent n'étaient pas terminés — la juge administrative Manon Chénier a renversé la vapeur à la fin de l'automne dernier en statuant que l'enseignante concernée a bel et bien subi une «lésion professionnelle» et qu'elle a droit aux prestations prévues par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le tribunal souligne aussi qu'en vertu de l'article 224 de la Loi, «il est lié par le diagnostic du médecin traitant et que si l'employeur estime qu'il n'est pas approprié étant donné que les évènements n'ont pu occasionner un tel diagnostic, il devait le contester par le biais de la procédure d'évaluation médicale, ce qu'il n'a pas fait».

PLUSIEURS CONTENTIONS

La TES aurait par la suite dû effectuer une contention de 15 minutes avant de réussir à calmer l'élève. Au total, trois autres contentions ont été nécessaires en l'espace de 72 heures. Deux semaines plus tôt, le directeur de l'école avait lui aussi dû courir pour rattraper l'enfant après qu'on lui ait demandé du renfort, se blessant du même coup.

«Les diverses interventions effectuées par le personnel de l'école auprès de l'enfant OM, démontrent que la travailleuse n'est pas la seule à avoir de la difficulté à le gérer. Ces incidents ne sont pas banals et démontrent le caractère anormal de la situation. [...] Le Tribunal estime que la situation que doit gérer la travailleuse en relation avec cet enfant qui évolue dans une classe dysfonctionnelle dépasse largement le cadre normal du travail d'une enseignante du préscolaire.

Craignant pour sa sécurité et ne se sentant pas bien, l'enseignante a refusé de reprendre l'enfant dans son local le reste de la journée. En soirée, elle dit avoir eu des maux de tête, en plus de ressentir une fatigue extrême et de se sentir à la fois nerveuse et hyper vigilante. Elle a des ecchymoses et des marques de la morsure, en plus d'avoir revécu l'événement dans des cauchemars «où elle voyait l'enfant en sang parce qu'elle lui avait donné un coup avec le téléphone».

«Le lendemain, elle retourne au travail, très craintive envers l'enfant. À l'heure du midi, elle assiste à une étude du cas de l'élève OM en présence du directeur de l'école, de la psychoéducatrice de la Commission scolaire, de la technicienne en éducation spécialisée et de la mère. Cette réunion porte sur la problématique de violence que l'enfant vit à l'école. Avant cette rencontre, elle fait part au directeur qu'elle s'est fait mordre la veille par l'enfant et lui explique les détails. Il lui répond qu'elle ne doit pas toucher physiquement aux enfants», indique-t-on dans le jugement du TAT.

Or, son retour devant les écoliers quelques heures plus tard n'a guère été plus rose. L'enfant, très agité, frappe ses camarades et un sentiment de panique s'empare de l'enseignante, qui demande à ce qu'on vienne le chercher pour le calmer de nouveau.

Le même soir, la principale intéressée prend un rendez-vous d'urgence avec son médecin et ce dernier lui prescrit un arrêt de travail dès le lendemain.

Le TAT souligne qu'il est injustifiable» que l'enseignante ait dû vivre tous ces événements, qui, précise-t-on, ne sont pas isolés mais quotidiens pour ses collègues et elle.

«D'ailleurs, le seul fait que plusieurs contentions ont dû être effectuées et parfois par deux personnes pour maitriser l'enfant démontre le sérieux de la situation. Cette procédure est utilisée en dernier recours et seulement lorsque l'enfant représente un danger pour lui ou pour autrui. [...] L'enseignante qui est voisine de classe de la travailleuse, connait les élèves du groupe et estime que le niveau de difficulté de cette classe est de 9,5/10. Elle qualifie de « chaos » la situation vécue pendant la rentrée scolaire et indique que les enseignantes sont en mode survie», a-t-on souligné dans le jugement.

Une collègue enseignante d'éducation physique, qui a été contrainte de donner ses cours en classe car il n'était pas sécuritaire de garder les élèves au gymnase, a aussi mentionné qu'elle n'avait jamais eu à gérer un groupe aussi agité que celui de la travailleuse, le qualifiant de «petite jungle» et décrivant l'enfant OM comme «une brute primaire, un enfant sauvage».

La juge administrative Chénier tranche aussi en disant que bien qu'elle convient que la travailleuse accorde une importance à certains éléments qui n'apparaissent pas «hautement traumatiques» en soi, notamment les locaux inadéquats, les gestes qu'elle a posé ne sont pas discordants et elle a démontré de façon objective avoir subi un traumatisme, contrairement à ce qu'alléguait l'employeur dans sa déclaration.

Le TAT, qui précise que l'enseignante n'était pas la seule à déplorer les conditions de travail de la rentrée scolaire et qu'une lettre avait été envoyée aux commissaires scolaires pour le dénoncer, ajoute que le fait que la travailleuse n'ait pas produit de rapport d'accident ni rempli de formulaire le jour même comme le requiert la procédure n'était pas un facteur pertinent pour trancher sur son cas. Il n'a pas non plus accordé d'importance au fait que celle-ci n'a pas décrit ses symptômes à la TES ou au directeur dès les heures qui ont suivi.

Invité à réagir sur ce cas spécifique, le CSSPO a indiqué qu'il ne ferait aucun commentaire.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Droit, 9 avril 2022, page 17

LE RESUME DES EVENEMENTS

Les événements déclencheurs de cette affaire remontent aux 18 et 19 septembre 2019, lorsque la travailleuse a été la cible de gestes violents de l'enfant et qu'elle a dû recourir à maintes reprises à une collègue pour arriver à maîtriser ce dernier. Le lendemain, l'enseignante cesse de travailler et consulte son médecin qui recommande alors un arrêt de travail prolongé, avant qu'un diagnostic de syndrome post-traumatique soit posé un mois plus tard.

Le résumé du TAT permet d'apprendre que la principale intéressée ressentait un désarroi car elle en raison de l'inondation, elle avait perdu le matériel pédagogique qu'elle avait accumulé au fil des ans et n'avait pas accès aux outils qu'elle utilisait habituellement «pour encadrer, structurer et calmer les enfants.

«La travailleuse hérite d'une classe de 19 enfants, dont plusieurs enfants présentent des problèmes particuliers: il y a une enfant malentendante, deux garçons ont de sérieux problèmes de comportement et un dernier qui est anxieux et qui réagit fortement à certaines situations. À ce groupe s'ajoute un garçon de cinq ans, qu'elle décrit comme brillant, allumé, vif, mais dont l'écoute est difficile. Lorsqu'il est en groupe, il devient agité et il se désorganise. Il peut être calme et entrer soudainement dans une crise sans aucun motif. Il se sauve, crache, frappe, donne des coups de pied, des coups de poing, il crie, il ne reste pas sur son matelas pour la sieste, etc. Elle constate également que cet enfant n'a pas de distanciation physique avec elle, il lui touche les fesses et les seins», est-il décrit dans le jugement.

Pour la première fois en trois décennies de carrière, l'enseignante a dû avoir recours aux services d'une technicienne en éducation spécialisée pour lui venir en aide parce qu'elle «perdait le contrôle» avec cet enfant.

La description des événements survenus en l'espace de deux jours en septembre 2019 est on ne peut plus claire. Tout aurait dégénéré au retour d'un dîner, lorsque l'enseignante est allée chercher son groupe à l'extérieur.

«L'enfant OM (nom fictif) est hors de lui, il pousse dans la porte de la classe, frappe à coups de pied et à coups de poings, il lance ses souliers, les bacs de lait et il crie à tue-tête. Alors qu'elle tente de faire entrer les élèves qui sont également très agités dans sa classe, elle doit contrôler physiquement l'enfant, elle ferme la porte de la classe et le laisse dans le vestiaire. Elle est cependant inquiète qu'il se sauve et comme il n'y a pas encore de fenêtre sur la porte, elle ne le voit pas. Après avoir installé les enfants, elle ouvre la porte de sa classe et lui donne son tapis de repos et le sablier. Il entre ensuite dans la classe et frappe la travailleuse à coups de poing et à coups de pied, il lui lance le sablier et il lance des objets aux enfants. Elle tente alors de le maintenir physiquement pour l'empêcher de courir partout et l'amène avec elle. Elle le prend avec ses deux mains pour le maintenir alors qu'elle appelle la technicienne en éducation spécialisée, c'est alors qu'il la mord à l'intérieur de la cuisse, elle se sent très mal et a alors peur de frapper l'enfant avec le téléphone. Elle est prise de panique, elle est en sueur et elle a des palpitations», dit-on.

— DANIEL LEBLANC, Le Droit

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Le Droit (Numérique), 9 avril 2022, page A4

leDroit
NUMÉRIQUE

Racisme: l'Intrépide suspend six joueurs

JEAN-FRANÇOIS PLANTE
Le Droit

La direction de l'Intrépide de Gatineau a répondu aux allégations de racisme qui ont mené à la démission de deux joueurs de son équipe M15 AAA plus tôt dans les récentes semaines.

Dans un communiqué envoyé peu avant midi vendredi, l'organisme a annoncé la suspension de six joueurs à la suite «d'une enquête rigoureuse» conjointe avec l'équipe, l'école et l'organisation sportive de la structure intégrée de l'Intrépide de Gatineau.

Les joueurs ciblés par l'enquête ont été suspendus de toutes les activités de l'équipe (parties, pratiques, etc.) pour le reste de la saison 2021-22, incluant le tournoi de la Coupe Dodge qui aura lieu au Saguenay-Lac-Saint-Jean la semaine prochaine.

Devant l'impasse, les deux joueurs et leurs parents ont fait une sortie publique cette semaine afin de sensibiliser les gens à leur situation délicate.

excuses

L'organisation a réitéré ses sincères excuses à l'égard des deux joueurs visés par des incidents répétés à caractère raciste survenus sur la glace autant qu'à l'extérieur de la glace durant la dernière saison. Malgré les dénonciations de Koby Francis et Anthony Allain-Samaké, les actes de racisme avaient diminué, mais jamais cessé.

Leur message a été reçu. Vendredi, l'Intrépide a aussi annoncé la mise en place d'une plateforme de dénonciation «Je porte plainte» disponible sur le site de Hockey Outaouais et de Hockey Québec. L'organisation a affirmé qu'elle allait appliquer une politique de tolérance zéro envers tous les propos discriminatoires.

«Nous déplorons les incidents qui sont survenus et nous regrettons l'impact qu'ils ont eu sur les deux jeunes joueurs visés par les gestes et propos racistes. Nous devons offrir à nos jeunes athlètes des activités de sport organisé qui se pratiquent dans un environnement sain, sécuritaire et exempt de discrimination. Nous sommes déterminés à éliminer les comportements ou propos discriminatoires à l'égard de joueurs, d'entraîneurs ou d'officiels ou toutes autres personnes. Nous ne les tolérerons pas, sur la glace ou hors de la glace. Pour terminer, gardons à l'esprit que les personnes impliquées sont des enfants d'âge mineur et que l'objectif des démarches entreprises est d'abord et avant tout de favoriser une prise de conscience et un meilleur discernement dans le cadre des relations entre les individus,» a déclaré Michel André, président de l'Intrépide de Gatineau Midget AAA, par voie de communiqué.

À la suite de son enquête, l'Intrépide a aussi indiqué que les membres de l'équipe M15 AAA feront l'objet d'un programme de rencontres d'éducation et de sensibilisation à l'égard du phénomène de la discrimination sous toutes ses formes (sexisme, racisme, homophobie).

Mère soulagée

Julie Allain, mère du jeune Anthony Allain-Sakamé, s'est dite soulagée par les mesures entreprises par l'Intrépide vendredi.

«Quand nous sommes sortis publiquement, c'était seulement pour être pris au sérieux. Dans notre cas, il y avait eu une première dénonciation à la fin du mois de février. Il y avait du racisme au sein de l'équipe, mais Anthony a continué d'aller aux pratiques et aux matches dans un environnement qui ne changeait pas. Ce n'était pas plus grave que ça. On lui demandait essentiellement de jouer au hockey et de faire semblant de rien.»

À la lecture des événements de vendredi, Julie Allain se disait rassurée pour la suite des choses.

«Ça démontre que la situation est prise au sérieux. Anthony est prêt à pardonner. Il n'en voudra pas à ses coéquipiers pour l'éternité. Pour lui, ses coéquipiers ont toujours été ses amis. C'est la première année qu'il se faisait traiter du mot en "N". Il a voulu passer un message pour lui, mais pour les autres aussi. Il a un petit frère qui joue au hockey, notamment. Nous n'avions jamais pensé nous retrouver à ce point

aujourd'hui. Nous pensions que ça allait se régler à l'interne plus rapidement», a ajouté la mère.

Matches annulés

De son côté, Hockey Québec a annulé les deux matches prévus pour l'Intrépide M15 AAA ce week-end. L'organisme québécois a également exigé des sanctions envers des joueurs visés par des incidents similaires dans une équipe M15 BB en Outaouais.

Toujours chez l'Intrépide, le directeur général Alain Sanscartier dit avoir vécu des journées mouvementées depuis une semaine.

«Les allégations étaient sérieuses et nous voulions faire les choses correctement en ne précipitant pas les décisions. Nous avons mis un comité en place avec de bonnes personnes pour prendre des décisions éclairées. Ce qui se passe va au-delà de la patinoire. On parle du plan humain et de jeunes de 13 et 14 ans. Il y a un processus de sensibilisation et d'éducation à enclencher pour accompagner tous les intervenants.»

Vendredi, le groupe d'Alain Sanscartier avait réussi à assembler un dossier étoffé pour prendre des décisions. Il a ainsi pu communiquer directement par téléphone avec les parents des six joueurs suspendus ainsi que ceux des deux victimes de comportements racistes.

«On ne ferme pas la boucle ici. On anticipe qu'il y aura d'autres cas. Le sport n'échappe pas aux phénomènes de société. Dans le cas qui nous concerne, il est clair que nous sommes devant un mouvement qui doit être corrigé. Il y a des messages à renforcer, à marteler. Il faut que ce soit fait correctement pour briser des barrières.»

Quant à savoir si les deux joueurs voudront faire des démarches pour réintégrer l'équipe M15 AAA de l'Intrépide de Gatineau ou le programme sport-études de la polyvalente Nicolas-Gatineau, Alain Sanscartier qu'il était encore «prématuré de répondre à cette question» puisque les décisions étaient encore fraîches en après-midi.

Le Progrès Weekend, 9 avril 2022, page 4-5

L'UNIFORME... OUI OU NON?

MÉLANIE CÔTÉ
mcote@lequotidien.com

L'uniforme scolaire n'est pas populaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sur quelque 155 écoles primaires et secondaires réparties sur tout le territoire, qu'elles soient publiques ou privées, francophones ou anglophones, seulement trois exigent l'uniforme complet, tandis qu'elles sont moins de dix à avoir adopté le demi-uniforme. Mais selon la plupart des intervenants interrogés par *Le Progrès*, cette habitude comporte plusieurs côtés positifs... même si tout n'est pas parfait.

Alors que c'est très populaire dans les grands centres, aucune école des centres de services scolaires De La Jonquière, du Lac-Saint-Jean et du Pays-des-Bleuets n'a instauré l'uniforme. Au CSS des Rives-du-Saguenay, toutes les écoles primaires et secondaires de La Baie et du Bas-Saguenay exigent le port du demi-costume, soit le haut seulement. Les uniformes complets sont imposés au Séminaire de Chicoutimi, à l'ÉcolACTion et à l'École Trilingue Vision Saguenay.

« C'est très bien accepté par les élèves, confirme d'emblée le directeur général de l'ÉcolACTion de Chicoutimi, Marc-André Tremblay. Et les parents sont fiers, parce que ça donne un sentiment d'appartenance. »

Sa collègue du Séminaire de Chicoutimi, Bianca Tremblay, explique que c'est un choix qui vient avec l'école, « donc quand ils viennent chez nous, ils savent que ça vient avec une collection de vêtements », dit celle qui fait une nuance avec l'uniforme, car la collection amène un éventail de choix pour les jeunes.

Mais qui dit uniforme dit-il pantalons bruns et chemise blanche ? Pas du tout !

« Les pantalons bruns n'existent plus ! Oh mon Dieu non, au secours ! , rigole Sandra Denault, directrice des opérations d'Uniformes HFM, une division de Souris Mini qui se spécialise dans les vêtements scolaires. On suit les tendances dans les coupes, dans les tissus. On consulte beaucoup les jeunes. »

Des propos confirmés par le directeur de l'ÉcolACTion.

« On ne fait pas exprès de choisir des garde-robes dépassées. On se fait conseiller là-dedans. [...] Ce n'est pas nous les couturiers, dit-il en riant. On fait affaire avec des entreprises spécialisées qui nous proposent des couleurs, des tissus. C'est réfléchi et on peut se mettre à jour selon la durée de notre contrat. »

Même s'ils ont un uniforme « imposé », les jeunes et leurs parents ont quand même du choix. Différents modèles de pantalons, jupes et chandails sont proposés, ce qui permet à l'élève de faire une sélection selon ses goûts.

M^me^ Denault donne en exemple le Séminaire Saint-François de Québec, qui se démarque par ses programmes sportifs.

« Par exemple, ils peuvent autant avoir des pantalons en tweed avec une coupe plus habillée que des chandails coton ouaté à l'effigie de l'école ou des polos en *dry fit*. C'est vraiment un *hit*, parce qu'on les voit porter leurs vêtements la fin de semaine. C'est un bon coup », dit-elle.

Autre élément non négligeable : la plupart des collections sont maintenant non genrées. Donc fini la jupe imposée pour les jeunes filles.

« Il y a tellement de choix. On peut plaire autant à la fille coquette qu'à celle qui veut porter un pantalon et un polo. »

Évidemment, l'uniforme permet d'éviter des chandails à caractère violent et, surtout, des vêtements jugés trop sexy chez les jeunes filles. Mais attention ! Certaines d'entre elles ont trouvé quelques trucs... Avez-vous remarqué que certaines jupes d'uniformes semblent parfois très courtes ?

« C'est parce qu'elles la roulent à la taille ! », explique M^me^ Denault, alors que Bianca Tremblay ajoute que les intervenants de l'école « ont tout essayé ! ». Des broderies sur la jupe, des *leggings* intégrés... « Ça fait effectivement partie de l'adolescence ! », admet M^me^ Tremblay.

Marie-Christine Brault, professeure de l'UQAC spécialisée en sociologie de l'éducation, du diagnostic, de la santé mentale et de la jeunesse, croit toutefois que l'uniforme ne règle pas toute la question, car le soir et la fin de semaine, les jeunes portent leurs vêtements.

« Il faut plutôt être ouvert à discuter, à leur faire comprendre que leur habillement contribue à faire hausser l'hypersexualisation », sou-

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

ligne Mme Brault.

« Ce n'est pas la raison numéro un d'imposer un uniforme, mais ça permet d'instaurer chez les jeunes une certaine discipline, car ils doivent respecter les règles. Ça *drill*e un peu à se présenter de manière convenable », ajoute Marc-André Tremblay.

Bianca Tremblay rappelle que peu importe ce qu'ils font, les jeunes adaptent leur habillement. Que ce soit une soirée entre amis ou une fête de famille, « ils ne sont pas habillés de la même façon. Les vêtements sont choisis selon les événements », explique-t-elle.

La double garde-robe entraîne-t-elle des coûts supplémentaires ? Oui, croit Mme Brault, contrairement au directeur de l'ÉcolACTion et à la directrice du Séminaire.

« C'est économique pour les parents, même si on peut penser le contraire. Les pièces restent, la qualité est durable. Il n'y a pas de casse-tête pour la gestion des marques », avance Bianca Tremblay.

« On se procure une garde-robe pour l'année, et non une pour le printemps, pour l'automne et pour l'hiver », ajoute Marc-André Tremblay.

COHÉSION DU GROUPE

Mme Brault croit effectivement que l'uniforme aide à la cohésion du groupe, au sentiment d'appartenance.

« Je viens de Montréal et presque toutes les écoles secondaires ont un uniforme. Quand on prenait le bus, par exemple, on était capables de savoir qui allait à quelle école. C'est un marqueur identitaire positif », croit-elle, se disant surprise du peu d'écoles qui ont adopté l'uniforme au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Elle ajoute que l'uniforme peut diminuer le nombre de « mauvais coups » ou de violence scolaire, car les jeunes sont facilement identifiables.

L'autre côté de la médaille du sentiment d'appartenance est cependant bien réel, aux yeux de la professeure, car en dehors de l'école, l'uniforme peut amener un certain élitisme souvent lié aux écoles privées.

« C'est plus dispendieux, voire destiné aux plus riches. Donc en dehors de l'école, le jeune se distingue par ses vêtements. Le privé amène un aspect de prestige, alors les écoles gagnent à ce que les jeunes soient identifiés. C'est un marqueur de classe », nuance-t-elle.

INÉGALITÉS

Mme Brault apporte certains bémols, car malgré l'uniforme, des disparités sociales peuvent malgré tout émerger et avoir un impact dans la construction identitaire.

« Un jeune qui veut se démarquer peut avoir des chaussures différentes, plus dispendieuses, des bijoux. L'uniforme ne masque pas tous les aspects. [...] Aussi, ce ne sont pas tous les jeunes qui ont les derniers modèles d'uniformes, car certains en ont de seconde main. Ils ne sont pas fous, ils le remarquent. »

En effet, les écoles qui imposent l'uniforme offrent le service de friperie, qui permet aux familles d'avoir accès à des vêtements à moindre coût.

Une opinion que ne partage pas nécessairement Bianca Tremblay.

« Avec la friperie, on prône le côté écologique et économique. Des bénévoles s'en occupent, ce sont des parents et des retraités. Nous conseillons aux gens d'y aller avec une base neuve et de compléter avec de l'usager. [...] Ce ne sont pas des pièces usées, elles ont l'air pratiquement neuves », explique la directrice du Séminaire de Chicoutimi, ajoutant qu'une partie des fonds est dédiée à des projets de l'école.

LE CHOIX DES PARENTS

Pour qu'une école change sa politique, la décision doit passer par le conseil d'établissement.

« L'analyse portant sur une proposition d'uniformes en milieu scolaire, et ce, qu'importe de qui provient la demande (parents, direction d'école, membres du personnel), doit être effectuée par le conseil d'établissement. Les intentions, s'il y en a bien sûr, doivent être partagées aux personnes concernées, à savoir l'ensemble des parents de l'école », confirme Stéphanie Audet, conseillère en communication au CSS De La Jonquière.

Cette procédure est la même au CSS des Rives-du-Saguenay, explique Claudie Fortin.

« Ce genre de décision fait partie du code de vie des écoles. Ce code de vie est adopté par les membres du conseil d'établissement. Habituellement, le conseil d'établissement consulte les parents des élèves par sondage pour savoir s'ils souhaitent adopter le port du demi-costume, le poursuivre ou l'arrêter. C'est le résultat de ce sondage qui détermine si une école porte le costume ou non. »

Sandra Denault, d'Uniformes HFM, est d'ailleurs convaincue que les parents vont le demander de plus en plus. C'est une tendance qu'elle a d'ailleurs commencé à déceler.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

LE PLUS GROS ÉVÉNEMENT DU GENRE PRÉSENTÉ SUR LE LAC SAINT-JEAN

UN TOURNOI DE PÊCHE UNIQUE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

GUILLAUME ROY
groy@lequotidien.com

Cet été, le lac Saint-Jean accueillera le plus gros tournoi de pêche grand public présenté au Québec, alors que *Roadfish* lance le Défi Ouananiche Lac-Saint-Jean, un événement qui permettra de financer des projets en lien avec la persévérance scolaire. Pendant six semaines, les pêcheurs devront sortir les plus grosses ouananiches du Piekouagami pour se partager 75 000 $ en prix.

Du 4 juin au 15 juillet, le lac Saint-Jean s'apprête à recevoir des centaines de pêcheurs dans le cadre du Défi Ouananiche Lac-Saint-Jean, organisé par *Roadfish* et Vacances Vauvert. « On s'attend à ce qu'il y ait plus de 400 inscriptions », estime Daniel Gagné, le fondateur de *Roadfish*, l'émission de télévision sur la pêche lancée en 2016.

Chaque semaine, les adeptes qui pêcheront les plus grosses ouananiches se partageront des prix. « Le plus gros poisson de la semaine gagnera 3500 $ en argent », lance Daniel Gagné. Le deuxième plus gros recevra un bon d'achat de 1500 $ chez Pro Nature. D'autres prix, comme un barbecue ou des produits de la Voie Maltée, seront aussi remis pour un total de 8000 $ en prix chaque semaine. « À la fin des six semaines de compétition, le pêcheur qui aura sorti la plus grosse ouananiche va gagner le grand prix, soit un bateau Princecraft d'une valeur de 29 000 $, grâce à la collaboration de Sport DRC. »

Pour participer au tournoi, les pêcheurs devront payer un montant de 30 $ par jour, 85 $ par semaine ou 225 $ pour les six semaines. Lorsque les pêcheurs auront une grosse ouananiche en main, ils devront aller la faire peser dans un des centres authentifiés.

Pour s'assurer que personne ne triche, les organisateurs auront recours à un polygraphe, une pratique de plus en plus en vogue dans les gros tournois de pêche.

« Accepter de passer le polygraphe fait partie des critères pour participer au concours, explique Daniel Gagné. On n'a pas le choix de faire ça pour rendre le tournoi plus accessible, sinon il faudrait délimiter des zones et vérifier les embarcations. »

INSPIRÉ DU SILVER SALMON CHALLENGE

En termes de valeur des prix remis, le Défi Ouananiche Lac-Saint-Jean ne sera pas le plus gros tournoi au Québec, mais ça sera le plus gros tournoi grand public, selon les organisateurs. « Dans plusieurs tournois, il faut cumuler la grosseur de plusieurs poissons, alors ce sont toujours les mêmes personnes qui gagnent, note Daniel. Sur le lac Saint-Jean, ça sera un tournoi touristique, familial et ouvert à tous. Ça sera plus une question de chance parce qu'il faut seulement sortir un gros poisson.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

poisson. »

Ce dernier en sait quelque chose, car même s'il anime une émission de pêche, il ne se considère pas comme un expert en la matière. En 2020, il a participé au Silver Salmon Challenge, sur le lac Ontario. Il a embauché un guide pour trouver les meilleurs sites de pêche et après seulement une heure sur le lac, il a sorti un Chinook de 32 livres. « On a gagné le plus gros poisson de la semaine et on a fini troisièmes pour la saison au total, se souvient Daniel. Ce poisson-là nous a donné près de 14 000 piastres. »

C'est en participant à ce tournoi de pêche que les entrepreneurs derrière *Roadfish* ont vu tout le potentiel d'un tel événement, qui reçoit des milliers de pêcheurs depuis trois ans. « On a vécu l'expérience et Élie Desgagnés, le responsable du marketing, a lancé l'idée de faire un tournoi du genre sur le lac Saint-Jean », note Daniel Gagné.

PÊCHER POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

« On voulait aussi redonner à la communauté et on a choisi la persévérance scolaire, parce que c'est un créneau qui nous tient à cœur », poursuit-il, en précisant que *Roadfish* a fait un projet pilote avec six jeunes avant la pandémie. « Le divertissement, c'est l'*fun*, mais quand tu peux influencer la vie des jeunes, ça vaut de l'or », note pour sa part Alexandre Mercier, le directeur de production.

Thomas Simard, qui étudiait à l'école Curé-Hébert à l'époque, a fait partie des jeunes sélectionnés lors du premier concours pour favoriser la persévérance scolaire. Chaque jeune devait se lancer un défi personnel pour être sélectionné, explique-t-il. « J'ai choisi de travailler sur mon comportement et de conserver de bonnes notes. Ça m'a motivé parce que je voulais vraiment mettre toutes les chances de mon côté pour y participer », lance le passionné, qui pêche 12 mois par l'année.

Il a donc fait partie des six jeunes qui ont pu vivre une expérience de pêche avec *Roadfish* à la pourvoirie Au Pays de Réal Massé. « C'était vraiment *cool* de participer à un tournage comme ça et de décrocher tout en restant dans le cadre scolaire. Ça m'a motivé à poursuivre mes études et à m'améliorer », dit-il, inspiré de voir des amateurs de pêche vivre de leur passion. Sa motivation l'a récompensé, car il a fait deux autres tournages avec *Roadfish* par la suite. Il poursuit maintenant ses études en comptabilité au Collège d'Alma et il souhaite faire une AEC en protection de la faune par la suite.

« On a vu les effets sur les jeunes et on a voulu le refaire à plus grande échelle », note Daniel Gagné. Avec le Défi Ouananiche Lac-Saint-Jean, un organisme à but non lucratif créé pour soutenir la persévérance scolaire, le projet pourra atteindre beaucoup plus de jeunes.

« On veut lancer un défi de persévérance scolaire dans 10 à 12 écoles du Lac-Saint-Jean pour ensuite amener une cinquantaine de jeunes en pourvoirie, poursuit-il. La réponse de la communauté a été incroyable et ça n'a pas été long pour monter les fonds nécessaires pour lancer le tournoi de pêche. L'intérêt est là et on est arrivés avec un plan d'action solide. »

Par exemple, Desjardins Princecraft, Nutrinor, Sport DRC et Pronature ont embarqué dans l'aventure, ce qui a permis de dépasser les objectifs initiaux pour lancer le tournoi de pêche.

« On veut faire connaître la région et la qualité de pêche dans le lac Saint-Jean pour que ça devienne une destination de choix et un moteur touristique », conclut ce dernier.

© Droits auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites

Communiqué (s)

Pénurie de main-d'œuvre record dans le transport scolaire : la FEESP-CSN réclame d'urgence une hausse des salaires des conductrices et conducteurs

NOUVELLES FOURNIES PAR
Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) →
Avr 08, 2022, 10:55 ET

JOLIETTE, QC, le 8 avril 2022 /CNW Telbec/ - Après des années de revendications infructueuses auprès du ministère de l'Éducation pour tenter de régler le grave problème de pénurie de main-d'œuvre qui continue de sévir dans le transport scolaire partout au Québec, le Secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) dépose aujourd'hui une pétition, accessible dès maintenant sur le site de l'Assemblée nationale, afin de réclamer d'urgence une hausse significative des salaires des conductrices et conducteurs de véhicules scolaires, autobus comme berlines. Cette pétition est parrainée par la députée de Sherbrooke et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en éducation, Christine Labrie.

Des milliers de trajets annulés

« Au cours des dernières semaines, la pénurie de conductrices et conducteurs de véhicules scolaires a atteint un sommet inégalé. Uniquement au Centre de services scolaire des Affluents, plus de 2600 parcours ont dû être annulés à ce jour en raison du manque de conducteurs. Au Centre de services scolaire des Samares, la situation est similaire, avec environ 3500 parcours qui ont dû être annulés depuis le début de l'année scolaire. Pour ces deux Centres de services scolaires seulement, cela équivaut à plus de 1500 élèves qui n'ont pas de service chaque jour. C'est absolument inacceptable », a déploré Josée Dubé, présidente du Secteur transport scolaire de la FEESP-CSN et présidente du Syndicat des travailleurs des Autobus Gil-Ber-CSN.

Cette situation n'est pas propre à la région de Lanaudière; elle touche l'ensemble des régions du Québec. À l'heure actuelle, on estime qu'il manque environ 1200 conductrices et conducteurs pour endiguer la pénurie, ce qui constitue un frein à l'accès à l'éducation, car plusieurs élèves manquent l'école quotidiennement, faute de transport scolaire.

Un besoin évalué à 90 M$

« Aujourd'hui, nous mettons en ligne une pétition pour revendiquer une enveloppe dédiée exclusivement à l'amélioration des salaires des conductrices et conducteurs. Il s'agit d'un besoin criant qui est évalué à environ 70 M$ par année, en plus des 20 M$ déjà affectés au Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire (PAFCAS), qui n'a démontré aucun effet sur l'attraction ni la rétention de personnel, puisqu'il ne modifie pas substantiellement les conditions salariales de l'emploi », a déclaré Stéphanie Gratton, vice-présidente de la FEESP-CSN.

Accentuation des moyens de pression et appel à la mobilisation

D'autres actions de mobilisation seront effectuées d'ici la fin mai pour faire pression sur le gouvernement. En ce sens, la sortie des nouvelles règles budgétaires pour le transport scolaire est l'occasion parfaite pour régler le problème. « Il est temps de cesser les demi-mesures et de régler le problème pour de bon sans quoi le service fiable et sécuritaire du transport scolaire sera en péril. Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge se doit d'agir maintenant ! », a ajouté la présidente du Conseil central de Lanaudière CSN, Patricia Rivest.

« Aujourd'hui, j'appelle les conducteurs et conductrices des quatre coins du Québec à se mobiliser, à faire circuler la pétition et à interpeller les élu-es de leurs régions. On invite aussi les parents, premières victimes de la pénurie de conducteurs-trices, à se mobiliser en vue d'un refinancement du transport scolaire pour préserver le droit à l'accès à l'éducation de leurs enfants », a conclu Josée Dubé.

Lien vers la pétition

https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9581/index.html

À propos

Le secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) regroupe 63 syndicats totalisant plus de 3000 conductrices et conducteurs de

véhicules scolaires provenant d'une dizaine de régions administratives du Québec.

SOURCE Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)

Renseignements: Jason Brochu-Valcourt, Cell. : 438 989-3220, Jason.Brochu-Valcourt@csn.qc.ca